

Aujourd'hui: Ensoleillé, passages nuageux, vents modérés.
Minimum 14° Maximum 27°
Demain: Ensoleillé, passages nuageux
DETAILS PAGE A2

Aujourd'hui



A3 STRSM

Le ministre du Travail suggère la création d'un conseil de médiation pour dénouer l'impasse qui sévit depuis le 28 avril à la STRSM.

C4 CHSN

Louise Cousineau se réjouit de la disparition, prévue pour le 7 septembre, du service francophone du Canadian Home Shopping Network.

A8 TPS-AUTOS

La TPS ne réduira pas les ventes de voitures d'occasion, qui pourraient même croître l'an prochain, avant l'entrée en vigueur de la taxe.

A6 OTAGES

L'Iran serait prêt à discuter avec Washington de la libération éventuelle des otages détenus au Liban par des militants pro-iraniens.

Sommaire

Annonces classées

immobilier..... B4 à B8
marchandises..... B8, B9
emplois..... B9 à B11
automobiles..... B11, C8
propositions d'affaires..... A9

Arts et spectacles

informations..... C1 à C7
horaires..... C5, C6
Bandes dessinées..... B6
Décès..... C9
Economie..... A8 à A14
Editorial..... B2
Êtes-vous observateur?..... B4
Feuilleton..... B7
Horoscope..... B5
Le monde..... B3
Mots croisés..... B11, S10
«Mot mystère»..... B9
Quoi faire..... C4, C7
Télévision..... C2
Tribune libre..... B2

BPC: Bacon se rend à Senneterre

BRUNO BISSON

La ministre de l'Environnement du Québec, Mme Lise Bacon, se rendra aujourd'hui à Senneterre pour y rencontrer les autorités municipales et discuter de la possibilité d'y envoyer les 120 conteneurs de BPC et de résidus de l'incendie de Saint-Basile-le-Grand, a appris hier *La Presse*.

Mme Bacon pourrait ainsi répondre à l'offre du conseil de cette petite ville de l'Abitibi qui a proposé au gouvernement, mardi, d'y envoyer les conteneurs de BPC repoussés par les ports britanniques de Liverpool et Tilbury, à l'est de Londres. Une filiale de Sanivan, la firme Selenco, opère à Senneterre un entrepôt considéré comme le plus sûr au Québec.

La ministre de l'Environnement n'a d'ailleurs plus beaucoup de choix puisqu'elle a promis à maintes reprises que les conteneurs de BPC ne retourneront jamais à Saint-Basile-le-Grand et qu'hier, le syndicat des débardeurs et les autorités portuaires de Liverpool ont fait savoir qu'ils ne débarqueraient pas les 15 conteneurs du cargo soviétique *Nadezhda Obukhova*.

Ce cargo, qui transporte le premier chargement de BPC en provenance de Saint-Basile, doit arriver à Liverpool mercredi prochain.

La compagnie maritime Morlines, qui représente à Montréal la *Baltic Shipping Company* de Leningrad, propriétaire du cargo, envisageait déjà, hier, de rapatrier les conteneurs partis de Montréal le 2 août, ainsi que ceux d'un second cargo qui a quitté le port de Montréal mardi.

«Pour le moment, a expliqué le contrôleur de Morlines, M. Brian Jones, nous envisageons de les ramener à Montréal. Le cargo se rendra quand même à Liverpool où nous devons débarquer d'autres marchandises. Pour ce qui est des BPC, nous n'avons reçu aucune nouvelle instruction de l'expéditeur au cas où le port de Liverpool refuserait de les débarquer.»

M. Jones n'a pas voulu confirmer une information voulant que la compagnie responsable des 14 expéditions prévues vers l'Angleterre, Dynamis Envirotech, ait décidé de ne pas préparer le troisième envoi de BPC, prévu pour mardi prochain.

Le directeur général de Dynamis, M. Martin Clermont, a pour sa part fait savoir par sa secrétaire qu'il ne répondait plus aux questions des journalistes.

Par ailleurs, Dynamis devra trouver au plus vite une nouvelle destination pour les BPC de Saint-Basile en route vers Liverpool, puisque le port de Montréal n'autorisera pas leur entreposage sur ses quais pour plus de 48 heures.

Selon M. Michel Turgeon, porte-parole de l'Administration du port de Montréal, un règlement du ministère des Transports du Canada exige que les marchandises débarquées au port n'y demeurent pas plus que deux jours.

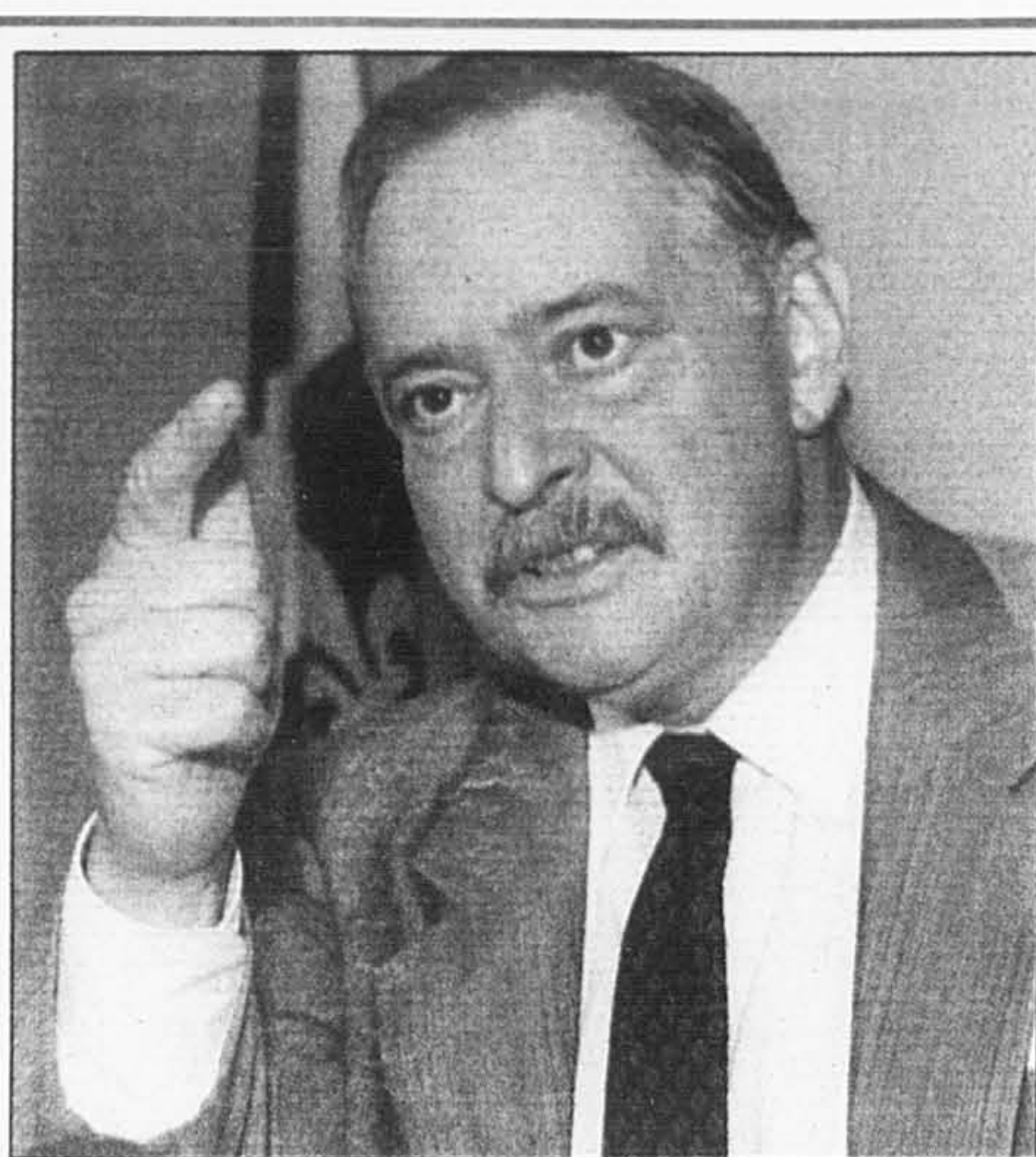
De plus, a-t-il précisé, le port de Montréal peut refuser de manutentionner des marchandises si la compagnie responsable du chargement ne lui précise pas la destination finale. Dynamis doit donc trouver une nouvelle destination aux conteneurs de BPC avant même le retour des deux cargos soviétiques, sans quoi les produits toxiques pourraient demeurer sur leur port.

M. Turgeon a tenu à préciser que ces règlements s'appliquent à n'importe quel chargement, peu importe ce qu'il contient, et qu'ils n'ont rien à voir avec la controverse qui fait rage, au Canada comme en Angleterre autour des BPC de Saint-Basile-le-Grand.

Greenpeace continue le combat

Lors d'un entretien téléphonique avec *La Presse*, le contrôleur de la *Baltic Shipping Company* n'a pas exclu hier que le premier cargo soviétique qui atteindra Liverpool le 16 août se rende dans un autre port britannique.

VOIR BACON EN A 2



Le chef péquiste a entrepris sa tournée en Abitibi.

Photo PIERRE CÔTE, La Presse

Dès le départ, Parizeau met l'accent sur l'indépendance

ANDRÉ PEPIN

envoyé spécial

LA PRESSE A VAL D'OR

Des le premier jour de sa tournée électorale, le chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, a invité les électeurs à l'appuyer pour préparer «d'urgence» la souveraineté du Québec.

Le chef du PQ dit vouloir indiquer clairement aux Québécois, dès le début de l'affrontement, qu'il n'a pas l'intention

de cacher l'objectif premier de sa formation durant le présent affrontement électoral.

C'est ce qu'il a indiqué d'entrée de jeu, au cours d'une rencontre de presse à Montréal, hier matin, avant de s'enlever pour une tournée de deux jours en Abitibi.

Un gouvernement péquiste s'imposerait le rapatriement des pouvoirs, tout de suite, pour proposer ultérieurement une constitution au peuple. M. Parizeau dit qu'il veut scrupuleusement éviter de fixer un

délai précis pour la concrétisation de cet objectif.

Le chef péquiste a par ailleurs indiqué que les engagements ou promesses de sa formation seront clairement chiffrés et n'entraîneront aucune hausse d'impôt aux particuliers si sa formation remporte les élections du 25 septembre.

«Deux secteurs particuliers nécessitent des hausses d'impôt, soit la formation professionnelle et le domaine de la

VOIR PARIZEAU EN A 2

Le projet d'aluminerie Alouette verra le jour en pleine campagne électorale

DENIS LESSARD

du bureau de La Presse

QUEBEC

Le gouvernement fédéral se fera discret durant la campagne électorale québécoise déclenchée mercredi, mais les deux compères, Brian Mulroney et Robert Bourassa, ne pourront résister à la tentation de se retrouver au moins une fois, pour la photo de famille, d'ici le 25 septembre.

Selon les informations recueillies par *La Presse* auprès des mi-

nistères tant à Québec qu'à Ottawa, les deux premiers ministres se retrouveront à Sept-Îles pour le lever de rideau du projet d'aluminerie Alouette.

Ces informations ont été corroborées hier par le commissaire industriel de Sept-Îles, Gilles De Champlain, qui a même précisé que l'annonce est déjà prévue «fin août-début septembre».

Comme Sept-Îles se trouve dans son comté de Charlevoix, le premier ministre Mulroney aura une justification toute trouvée pour se

rendre serrer la pince au candidat Bourassa.

Au ministère de l'Industrie et du Commerce, des sources affirment hier que l'entente des cinq consortiums internationaux avec la Société générale de financement, était ficelée.

Ce projet de \$1,3 milliard doit créer 600 emplois dans sa première phase et 400 autres quand une seconde série de cuves sera en exploitation. Hier toutefois, Ronald Poupard, le porte-parole du premier ministre Bourassa, ten-

ait de faire durer le suspense. «Une telle annonce est possible, mais ce projet attend toujours un feu vert du ministère fédéral de l'Environnement», a-t-il soutenu. Les organisateurs de la tournée électorale de M. Bourassa attendent cette confirmation «d'ici quelques jours», a-t-il soutenu.

En 1985, l'intervention du gouvernement Mulroney dans la campagne électorale québécoise avait provoqué un mouvement de rессac au Canada anglais. Tous les

VOIR ALOUETTE EN A 2



Brian Mulroney

Chantal Daigle se raconte à un journal britannique

SUZANNE COLPRON

Quelques jours après son avortement le 31 juillet, dans une clinique de Boston, Chantal Daigle a cédé les droits exclusifs de son histoire à un journal britannique tirant à deux millions d'exemplaires, pour une somme de \$8 000.

Même si c'est au Québec que sa cause a soulevé le plus de passion et fait couler le plus d'encre, elle a refusé toutes les

demandes d'entrevues des médias montrealais, y compris celle de *La Presse*, qui étaient aussi prêts à lui offrir un certain montant d'argent. Un journal australien était également dans la course.

Sollicitée de tous côtés, il semble bien que Mme Daigle et son avocat, Me Daniel Bedard, aient laissé monter les enchères avant d'accepter l'offre la plus avantageuse.

Appelé à commenter la signature de ce contrat, dont il a

VOIR DAIGLE EN A 2



Chantal Daigle

Pétrofina: Dye essuie un refus de la Cour suprême

LAURIER CLOUTIER

Les contribuables canadiens ne sauront jamais si Ottawa et Petro-Canada ont payé \$1,7 ou \$2,5 milliards pour Petrofina Canada, en 1981, une différence de \$800 millions!

Après avoir réglé en quelques heures le dossier de Chantal Daigle, la Cour suprême du Canada a en effet débouté hier le Vérificateur général, qui cherchait depuis huit ans à obtenir l'accès à 75 documents confidentiels du cabinet fédéral sur la transaction de Petrofina.

Après tout ce temps, les principaux acteurs dans cette acquisition — qui a contribué largement à l'expansion de Petro-Canada — deviennent moins facilement accessibles.

Il y a bien sûr Pierre Elliott Trudeau, premier ministre du Canada à l'époque et aujourd'hui membre de l'étude d'avocats Heenan Blaikie. Mais il répond: «Pas de commentaires.»

Même réaction de Marc Lalonde, ex-ministre de l'Énergie, maintenant membre de l'étude Strikeman Elliott.

VOIR DYE EN A 2

P. MACDONALD
QUITTE LA
POLITIQUE



DÉPÔTS GARANTIS

10³/₄%
1 AN
INTERET
ANNUEL

10⁷/₈%
6 MOIS
INTERET
A L'ÉCHEANCE

10¹/₄%
3 ANS
INTERET
ANNUEL

OFFRE SPÉCIALE

1¹/₈%
de plus
sur les
dépôts
garantis
pour les personnes âgées
de 60 ans et plus.

PRÊT HYPOTHÉCAIRE

A partir de
11³/₄%

BÉNÉFICES PLUS

COMPTE ÉPARGNE-CHÈQUES

Jusqu'à
11¹⁵/₁₆%
100 000 \$ et plus

Laval: 682-3200
Pointe-Claire: 694-5670
Ville Mont-Royal: 341-1414
Outremont/Vincennes: 739-2216
Outremont/Laurier: 272-4777
MT/University: 871-7200
MT/Place Villerie: 865-8303
8995, boul. Gouin O.: 365-1510
Anjou: 355-4750
LaSalle: 366-0750
Brossard: 466-2500
St-Lambert: 366-0066

ENRICHISSEZ VOS PLACEMENTS!

TOUTS Sujets à l'INFORMATION

TRUST GENERAL

SUITE DE LA UNE

BACON

BPC Bacon se rend à Senneterre

M. Jones a toutefois précisé qu'il n'appartient pas à la compagnie maritime de trouver un port pour décharger sa marchandise, mais à l'expéditeur, soit Dynamis Envirotech.

« Notre contrat ne nous oblige pas à naviguer d'un port à l'autre en espérant qu'on y accepte nos conteneurs », a-t-il dit.

Les nouvelles en provenance d'Angleterre laissent toutefois présager qu'aucun port britannique ne acceptera de débarquer les conteneurs en provenance de Saint-Basile.

Hier matin, un porte-parole de Greenpeace, joint à Londres par *La Presse*, a indiqué que le groupe écologiste n'a pas l'intention de cesser le combat au lendemain de la victoire qu'a constituée le refus des autorités portuaires de Liverpool et Tilbury de décharger un conteneur de BPC canadiens, mercredi.

Le porte-parole de Greenpeace a indiqué que la campagne de pression du groupe écologiste n'avait pas pour objectif de bloquer les BPC de Saint-Basile, spécifiquement, mais « d'empêcher que l'Angleterre devienne la poubelle du monde ».

Précisons que le conteneur repoussé par les ports anglais, mercredi, transportait six tonnes de BPC de la compagnie Dominion Textile et qu'il était destiné à l'incinérateur de Manchester. Les BPC de Saint-Basile doivent être incinérés à Pontypool, dans le pays de Galles, aux installations de la compagnie britannique Rechem International.

A ce sujet, le premier ministre Robert Bourassa a assuré, hier, que les propriétaires du navire ont reçu l'assurance qu'il sera déchargé dans l'un des 40 ports d'Angleterre. Le premier ministre a refusé de dire lequel, arguant que cela n'aiderait pas le dossier.

Quant au sort des BPC de Saint-Basile, M. Bourassa n'a pas voulu s'avancer, affirmant qu'il devait en discuter d'abord avec le ministre Bacon et que « la priorité du gouvernement du Québec, actuellement, est de régler ce problème-là ».

M. Bourassa est toutefois resté muet sur la possibilité que les BPC de Saint-Basile prennent la route de Senneterre. Un appel de *La Presse* au cabinet de la ministre de l'Environnement est demeuré sans réponse.

PARIZEAU

Des le départ, Parizeau met l'accent sur l'indépendance

recherche et du développement. Les employeurs devront verser un



Le chef du Parti québécois Jacques Parizeau s'est entretenu un moment avec des employés de l'hôpital psychiatrique de Malartic, près de Val d'Or, dans le cadre du lancement de sa campagne, hier, en Abitibi.

PHOTOLASER ASSOCIATED PRESS

point supplémentaire d'impôt pour chacun de ces domaines, ce qui représente \$7 millions», a indiqué M. Parizeau. Précisant qu'il ouvrirait la « porte très large », le chef péquiste croit qu'avec \$1,4 milliard versés par les entreprises, un gouvernement qu'il dirigerait serait en mesure de protéger les revenus des particuliers.

Il s'empresse de préciser que les entreprises qui offriront déjà un programme de formation adéquat seront soustraites de ce régime. Actuellement, la part des employeurs est de 3 p. cent de l'enveloppe globale des salaires versés à leurs employés.

La souveraineté

Jacques Parizeau entend promouvoir le projet d'un Québec souverain en le présentant tel qu'il est : « Le nécessaire levier de notre développement économique, social et culturel. La solution requise pour sortir de l'impasse constitutionnelle où nous enferme l'échec retentissant de l'accord du Lac Meech. Jamais le Québec n'avait demandé si peu, mais le Canada

répond toujours non », explique le leader péquiste.

Dès l'élection d'un gouvernement souverainiste, Jacques Parizeau s'engage à entreprendre des négociations avec le gouvernement fédéral et à procéder tout de suite à l'élaboration de la Constitution d'un Québec souverain.

Ce n'est qu'au terme de ce processus, cependant, que la population sera invitée à se prononcer sur le changement de statut constitutionnel du Québec.

M. Parizeau soutient qu'il est particulièrement urgent pour le Québec de rapatrier les compétences suivantes :

- la politique familiale et l'immigration;
 - la langue, la culture et les communications;
 - les politiques de main-d'œuvre, de formation professionnelle et d'assurance-chômage;
 - le développement régional.
- « Plusieurs rapatriements peuvent se faire par législations précises, d'autres par le recours à des référendums non pas cosmiques, mais précis », a expliqué le chef péquiste, soulignant que certains États américains, comme la Californie, recourent souvent aux consultations populaires et ne mettent pas pour autant la stabilité politique en péril.

La politique familiale

Étroitement liée au principe du plein-emploi, la politique familiale que proposera le PQ est axée sur les données suivantes :

- un réseau de garderies fondé sur le mode de financement par place au permis, y compris le maintien d'une subvention au logement indexé;
- dans les milieux défavorisés, le PQ généraliserait l'accès aux garderies éducatives;
- la garde en milieu scolaire sera étendue et couvrira la période scolaire;
- un congé parental d'un an sans solde, avec protection, sera institué;
- le PQ promet de consacrer le droit à un congé de maternité de six mois, rémunéré à 90 p. cent. Une caisse de la famille serait constituée, à même la caisse de congés de maternité de l'assurance-chômage rapatriée.
- les allocations familiales également rapatriées, le PQ proposerait que soient accordées des avances de fonds aux jeunes familles désireuses d'acquiescer une habitation.

Le rapatriement des pouvoirs au Québec, croit Jacques Parizeau, permettrait au gouvernement souverainiste de convaincre la population de la nécessité d'adopter ici une constitution qui ferait du Québec un état souverain.

« Ceux qui ne sont pas souverainistes, qui ne sont pas prêts à rompre le lien fédéral, peuvent donc voter pour nous. Ils auront le temps de nous voir à l'œuvre, de juger de la pertinence de nos actions, puisqu'ils seront ultérieurement consultés, au sujet de la constitution », soutient le leader du PQ.

M. Parizeau croit que cette démarche est à l'opposé de celle proposée en 1976 par sa formation. « On s'est alors (1976) imposé un carcan en promettant un référendum à l'intérieur d'un premier mandat. Ce que l'on dit maintenant, c'est élisez un gouvernement souverainiste qui ira chercher des pouvoirs pour ensuite vous proposer une constitution ».

L'environnement

Profitant de sa tournée abitibienne, M. Parizeau a de nouveau accusé le gouvernement libéral d'inertie dans le domaine envi-

ronnemental, rappelant que rien n'est réglé dans le dossier des BPC de Saint-Basile-le-Grand.

Le candidat d'Abitibi-ouest et maire de Val-d'Or, M. André Pelletier, a d'ailleurs admis qu'il s'oppose farouchement au projet d'incinération à Senneterre, non pas par partisanerie, mais parce qu'il est inadmissible que l'Abitibi reçoive les déchets du Québec, alors qu'elle achemine ses matières premières, des richesses naturelles, dans le sud. « Si l'usine de Senneterre est sécuritaire, correcte, pourquoi ne pas l'avoir construite à Montréal, à Sherbrooke, Québec ou n'importe où dans le sud? » argumente celui qui fera la lutte au ministre responsable des mines, M. Raymond Savoie.

La tournée péquiste a débuté dans l'Abitibi, mais le véritable coup d'envoi sera donné demain, à Montréal, alors que les thèmes et slogans seront dévoilés devant un Conseil national spécial.

Il est évident que M. Parizeau en est à sa première campagne. Il est d'attaque, mais des règles élémentaires ne sont pas comprises par ses collaborateurs. Par exemple, hier, en Abitibi, les photographes n'avaient rien à se mettre sous la dent. Il sort de l'avion le premier, pour ensuite visiter le personnel d'un centre psychiatrique de Malartic où les photos ne sont pas de mise.

ALOUETTE

Le projet d'aluminerie Alouette verra le jour en pleine campagne électorale

gestes posés conjointement avec l'éphémère gouvernement péquiste de Pierre Marc Johnson étaient vus comme autant d'appuis au nationalisme québécois. Ottawa avait alors participé financièrement au projet de Hyundai à Bromont et accepté le protocole d'entente qui donnait le feu vert à la tenue des Sommets des pays francophones.

Cette fois Ottawa se fera beaucoup plus discret. Il n'y aura surtout pas d'annonces coûteuses et précipitées susceptibles de créer des protestations au Canada anglais.

L'annonce de l'implantation de l'aluminerie Alouette sera la seconde de cette nature durant la campagne électorale. En effet,

mardi prochain, le premier ministre Bourassa procédera à l'inauguration officielle du site de l'aluminerie Alumax à Deschambault, près de Québec, en compagnie du président de la firme américaine, Paul E. Drack. Le projet en sera à sa troisième « annonce officielle ».

Le projet de Soligaz, qui attend une subvention fédérale de \$150 millions dans une période d'austerité financière, paraît moins près d'un aboutissement. Il nécessite la construction d'un oléoduc Sarnia-Montréal dont le coût total est d'environ \$250 millions. Selon Québec ce geste amènerait des investissements supplémentaires de près de \$2 milliards dans le secteur de la pétrochimie de l'Est de Montréal. Pour M. Poupart toutefois, cette décision est loin d'être prise, tant et si bien qu'on ne l'attend pas en période électorale. Ce dossier est beaucoup moins avancé que celui d'Alouette, explique-t-il.

DAIGLE

Chantal Daigle se raconte à un journal britannique

été l'intermédiaire, Me Bédard a expliqué que sa cliente avait accepté le plus gros montant d'argent, sans tenir compte du fait qu'il venait de l'étranger, tout simplement parce qu'elle a de gros problèmes financiers. Elle ne voit pas le jour où elle pourra reprendre son travail de serveuse de restaurant et craint de se retrouver sur le bien-être social.

« Avec toute la publicité dont elle a fait l'objet, Mme Daigle aura du mal à reprendre une vie normale », a-t-il déclaré. A ceux qui pourraient se scandaliser qu'elle ait vendu son histoire au plus offrant, Me Bédard réplique qu'il a lui-même recommandé à sa cliente d'accepter l'offre du *Mail on Sunday*, compte tenu de sa situation. Il a par ailleurs assuré qu'il ne touchait pas un sou et que tout l'argent allait bel et bien à Chantal.

Les deux représentants du journal britannique, qui était à Val d'Or hier pour réaliser l'entrevue, ont commencé les pourparlers avec l'avocat il y a une semaine.

D'autre part, Me Bédard a confirmé que sa cliente s'était fait avorter une semaine avant le jugement de la Cour suprême, rendu mardi, à Ottawa. Incapable d'attendre plus longtemps, elle a pris la décision de se rendre aux États-Unis, dans une clinique de Boston, où elle est restée deux jours.

Le contrat, conclu avec le journal anglais, interdit à tout autre média du Canada ou d'ailleurs de diffuser une entrevue avec Mme Daigle, avant que ne soit publié l'article dans l'édition de dimanche du *Mail on Sunday*.

La société Radio-Canada a tout de même réalisé une entrevue hier avec Mme Daigle, à Val d'Or, mais elle ne pourra la diffuser avant dimanche soir. Elle s'est engagée auprès de Me Bédard à respecter les termes du contrat. C'est la raison pour laquelle la « surprise » qu'on avait annoncée à l'émission *Le Point* n'a pas été présentée hier soir.

Les autres médias québécois devront se contenter d'une conférence de presse qui aura lieu au début de la semaine prochaine, à Montréal.

Quant à la poursuite pour outrage au tribunal que compte entreprendre Jean-Guy Tremblay contre Mme Daigle, Me Bédard a dit ne rien y comprendre. « Je croyais que c'était fini, mais je constate que M. Tremblay cherche à maintenir son emprise sur ma cliente. »

DYE

Petrofina: Dye essuie un refus de la Cour suprême

Des sources proches du cabinet Trudeau de 1981 déclarent quant à elles qu'elles se verraient inca-

pables de citer le prix d'acquisition de Petrofina à \$1 milliard près.

« Après une étude indépendante, des courtiers ont spécifié à l'époque qu'on avait payé un prix raisonnable pour Petrofina ».

Mais elles ajoutent que « le gouvernement fédéral réalise de nombreuses transactions, motivées par le développement régional par exemple, mais qui n'ont aucun sens du point de vue économique. Ottawa prend souvent des décisions politiques, comme pour la prison que voulait Brian Mulroney à Port-Cartier ».

« Par l'achat de Petrofina, la société d'État Petro-Canada se dotait d'un réseau de stations service et canadienise une grande pétrolière », détenue par la multinationale Fina, de Belgique.

« Mais sans payer un prix excessif. Malgré tout, de telles transactions demeurent sujet à controverse. Le conseil d'administration de Steinberg se divise encore par exemple sur la valeur de \$1,3 ou de \$1,5 milliard de la compagnie. Les supermarchés sont pourtant plus faciles à évaluer qu'un actif pétrolier ».

« Toujours des implications fiscales »

Les sources reconnaissent que de grandes transactions comportent toujours des implications fiscales, comme dans le cas de l'achat de Gulf par Olympia & York (\$600 millions?). Le vérificateur général, Kenneth Dye, soupçonne que l'acquisition de Petrofina cache des crédits d'impôts de \$800 millions, partagés entre Fina et Petro-Canada.

« Les acheteurs et les vendeurs utilisent toujours la loi fiscale au maximum. Il n'y a rien de si confidentiel dans les documents recherchés par Kenneth Dye ».

« Les vérificateurs généraux, une fois nommés par le gouvernement, se prennent tous pour le Bon Dieu ».

La Cour suprême a jugé hier qu'elle n'avait pas juridiction pour forcer le gouvernement fédéral, qui s'y refusait, à donner à Kenneth Dye accès aux délibérations du cabinet de 1981.

Ceci dit, les sources proches du gouvernement Trudeau de l'époque se disent fières de Petro-Canada, devenue « la seule pétrolière canadienne intégrée ».

Petro-Canada privatisée?

Le gouvernement Mulroney préparerait sa privatisation, ce à quoi les sources s'opposent vivement.

« Petro-Canada doit rester canadienne. La privatisation aujourd'hui ne serait pas judicieuse, parce que les prix restent trop bas. Les Canadiens ont investi beaucoup dans cette compagnie. Il ne faut pas la privatiser avant d'en avoir tiré le maximum et d'avoir pris en compte les priorités et la sécurité nationales. Pas question toutefois de partir en guerre contre cette privatisation. »

Dans ses rapports au Parlement de 1982 et 1983, Kenneth Dye se plaint des refus du ministère de l'Énergie et de la direction de Petro-Canada de lui communiquer des documents qui lui permettraient d'évaluer la transaction de Petrofina.

Peu après, il obtient toutefois gain de cause en Cour fédérale de première instance. Mais la Cour d'appel fédérale donne raison au gouvernement, jugement que vient de confirmer la Cour suprême.

Mandaté par le Parlement, le Vérificateur général est chargé de surveiller les dépenses du gouvernement. Lorsqu'un différend survient, c'est entre les pouvoirs législatif et exécutif du gouvernement fédéral qu'il doit se régler. Ce n'est pas de la compétence du pouvoir judiciaire, tranche la Cour suprême.

Toutefois, « la plainte du Vérificateur général peut influencer sur l'évaluation que l'opinion publique se fait de la performance de ce gouvernement ».

Après avoir critiqué la transaction dans l'opposition, le Parti conservateur, devenu le gouvernement Mulroney, a aussi servi un refus à Kenneth Dye.

S'il avait eu gain de cause, Kenneth Dye se serait vu confirmer comme le plus important fonctionnaire d'Ottawa, avec droit de regard sur les politiques du gouvernement.

Où donner son sang

■ Aujourd'hui, la Croix-Rouge tient des cliniques aux endroits suivants :

● à Montréal : Centre permanent de la Croix-Rouge, 3131 est, rue Sherbrooke, de 9 h à 19 h;

● à Saint-Hubert : base des Forces canadiennes de Montréal/Saint-Hubert, Centre d'instruction, édifice 162, rue Leckie, de 10 h à 15 h;

● à Mont-Royal : Centre Rockland, cour Athena — La Baie, 2305, chemin Rockland, de 14 h 30 à 20 h;

● à Saint-Sauveur : Chalet Pauline-Vanier, rue de l'Église, de 15 h à 20 h 30.

La Quotidienne

Tirage d'hier

à trois chiffres

250

à quatre chiffres

0497



32-5-01

Vendredi 11 août 1989

LA MÉTÉO

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	11	24	nuag., orages
Outaouais	12	25	ensol., nuag.
Laurentides	12	25	ensol., nuag.
Caplan de l'Est	10	25	ensol., nuag.
Maunabo	14	27	ensol., nuag.
Québec	14	27	ensol., nuag.
Lac-Saint-Jean	12	26	nuag., aver.
Rimouski	14	25	ensol., nuag.
Gaspésie	14	25	ensol., nuag.
Baie-Comeau	10	20	nuag., aver.
Sept-Îles	10	20	var. averse

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	9	23	
Edmonton	15	25	
Regina	18	34	
Winnipeg	14	34	
Toronto	17	26	
Fredericton	10	27	
Halifax	13	23	
Charlottetown	13	25	
Saint-Jean	9	25	

États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	15	24	N.-Orléans	17	31
Buffalo	13	27	Pittsburgh	11	28
Chicago	17	28	S. Francisco	13	19
Miami	24	33	Washington	18	24
New York	19	26	Dallas	18	28

les capitales

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	18	23	Madrid	17	35
Athènes	21	35	Moscou	12	20
Acapulco			Mexico	11	23
Berlin	14	27	Oslo	13	21
Buenos Aires	10	25	Paris	15	27
Copenhague	12	18	Séoul	21	30
Genève	15	25	Stockholm	17	23
Hong Kong	28	31	Trinidad	27	34
Le Caire	22	35	Vienna	17	25
Lisbonne	19	28			
Londres	18	21			

Vendredi 11 août 1989



PHOTOLASER ASSOCIATED PRESS

Le Vérificateur général Kenneth Dye répond aux questions des journalistes après avoir été débouté par la Cour suprême.

STRSM: Séguin tente de forcer les parties à accepter un conseil de médiation

PIERRE BELLEMAIRE

■ Le ministre du Travail, Yves Séguin, propose au président de la CSN, Gerald Larose, et aux dirigeants de la Société de transport de la Rive-Sud d'instituer un conseil de médiation, pour dénouer l'impasse du transport en commun.

C'est ce qu'a appris *La Presse* au terme d'une rencontre privée de quatre heures, hier, avec le ministre Séguin au siège social de la CSN. M. Larose et le président du syndicat d'entretien de la STRSM, Claude Leduc, l'y attendaient.

En après-midi, le ministre du Travail a reçu à son bureau le président du conseil d'administration de la STRSM et maire de Boucherville, Hugues Aubertin, qui était alors accompagné du maire de Longueuil, Roger Ferland.

Les deux parties ont jusqu'à lundi pour accepter la proposition du ministre Séguin de former un conseil de médiation, une formule qui s'apparente à l'arbitrage, à la différence près qu'elle implique la participation de trois représentants, plutôt que la présence d'un seul arbitre.

En l'occurrence, le conseil de médiation — un mécanisme rarement utilisé au Québec — serait composé d'un représentant du ministre du Travail, d'un porte-parole de la STRSM et d'un représentant du syndicat d'entretien. Le Code du travail prévoit un certain nombre de jours pour que le conseil accorde d'une solution, en autant que cette solution soit avalisée par deux des trois représentants autour de la table.

Bourbeau sur un pied de guerre

« Si la partie syndicale repousse la proposition Séguin, je vais tonner. Je dirigerai une offensive massive auprès du conseil des ministres, dans le but de l'amener à mettre fin à ce conflit par loi spéciale », confie à *La Presse* le ministre André Bourbeau, dont le bureau de Saint-Lambert est inondé d'appels d'usagers en colère.

« Je ne veux pas mater les syndicats, mais dans le cas de la grève à

la STRSM, qui dure depuis le 28 avril, il faudra bien que le gouvernement intervienne. Sinon, le syndrome de Galarraga — selon l'expression du leader péquiste Jacques Parizeau — risque de faire très mal aux candidats libéraux de l'ensemble de la Rive-Sud », déclare M. Bourbeau.

Cependant, le président de la CSN met en garde l'équipe libérale contre la tentation d'user de la force, pour imposer un règlement à la STRSM. « S'il fallait que le législateur se serve de ce conflit pour satisfaire ses objectifs électoralistes et politiques, il provoquerait du même coup une mobilisation des forces syndicales », laisse entendre M. Larose.

« L'ampleur d'une telle intervention serait considérable, d'autant plus qu'il y a d'autres dossiers litigieux dans le décor québécois », a poursuivi le leader de la CSN qui, dans son commentaire, a évoqué clairement le nom du ministre Bourbeau.

Un conflit légal

M. Larose, tout comme le président du syndicat d'entretien, Claude Leduc, réaffirment que la grève à la STRSM est parfaitement légale. « Pas question que le processus normal des négociations ne se poursuive pas à la STRSM », insiste M. Larose.

« Le contexte électoral ne doit pas susciter la panique dans le monde des relations de travail. Surtout qu'il ne faut pas perdre de vue que le conflit de la STRSM a été causé par une décision de la direction patronale, visant à décharger une entente conclue avec l'ancienne administration. Quant à nous, on tient toujours à en arriver à une nouvelle entente négociée », conclut M. Larose.

De son côté, M. Leduc refuse de croire que les hautes instances de la CSN font pression sur le syndicat d'entretien, de façon à ce qu'il mette un peu d'eau dans son vin. « En aucun temps, dit-il, de telles pressions n'ont été exercées par l'état-major de la CSN et la question de la semaine de quatre jours demeure toujours sur la table ».

« Ne touchez pas... »

Cette semaine de quatre jours, qui constitue le nerf de la guerre, avait été accordée aux syndiqués



Le ministre Séguin s'est rendu au siège social de la CSN, hier. M. Larose et le président du syndicat d'entretien de la STRSM, Claude Leduc, l'y attendaient.

PHOTO REMI LEMÉE, La Presse

dans l'entente que la nouvelle direction a reniée, le 9 février. Depuis ce temps, le syndicat lutte farouchement pour l'obtenir à nouveau, pendant que la nouvelle administration Aubertin repète inlassablement que sa capacité de payer lui interdit de l'offrir aux gars d'entretien.

Cette guerre froide déborde toutefois le territoire de la Rive-Sud, puisque les 2 200 employés d'entretien de la STCUM, également affiliés à la CSN, n'attendent qu'une brèche ne soit ouverte du côté de la STRSM, pour ensuite emboîter le pas à leurs ca-

marades de la Rive-Sud.

En somme, les dirigeants de la STRSM sont prêts à accueillir la proposition Séguin sur la formation d'un conseil de médiation. Mais dans le camp syndical, selon nos informations, on se méfie comme du feu de la perche tendue par le ministre du Travail.

On préférera sûrement s'en tenir aux « dispositions régulières » du Code du travail et, entre-temps, M. Larose laisse savoir au gouvernement Bourassa : « Ne touchez pas aux grévistes de la STRSM ».

Plus de cyclistes ont trouvé la mort dans moins d'accidents

PIERRE GINGRAS

■ La mort d'un cycliste de 17 ans, hier matin, à la suite d'un accident d'automobile, à l'intersection des rues Berri et Sauve, à Montréal, met en lumière, une fois de plus, les problèmes de sécurité routière vécus par 2 millions de propriétaires de vélo au Québec.

Or, selon les derniers chiffres compilés par la Régie de l'assurance-automobile du Québec, le nombre d'accidents impliquant un cycliste et un véhicule routier est à la baisse depuis trois ans dans la province. En 1987, on comptait 4455 accidents de cette nature au Québec comparativement à 3398 l'an dernier. Quant au nombre de décès il est passé de 38 à 34.

Cette baisse s'est poursuivie depuis le début de l'année puisqu'on a enregistré 836 accidents de janvier à mai par rapport à 945 pour la période correspondante. En 1988, une diminution de 11 p. cent. Toutefois le nombre de décès, lui, est passé de 6 à 9.

Selon les statistiques de l'an passé, près de la moitié des accidents sont âgés de moins de 15 ans alors que les 16 à 24 ans représentent 28 p. cent des victimes. On remarque cependant que les accidents de vélo sont en hausse chez les 25 ans et plus. La très majorité de ces accidents, 90 p. cent, se produisent en milieu urbain.

Les collisions impliquant un véhicule routier (automobile, camion ou moto-cyclette) ne représentent cependant que 20 p. cent de tous les accidents dont sont victimes annuellement les amateurs de vélos.

Visibilité

Par ailleurs, une publication récente d'une étude détaillée des circonstances entourant les 30 décès de cyclistes survenus en 1986 démontre que 90 p. cent des victimes n'avaient pas une conduite considérée comme « normale » avant l'accident alors que cette proportion atteint 50 p. cent chez les conducteurs de véhicule routier. Pour leur part, les tiers des automobilistes impliqués ont affirmé ne pas avoir vu le cycliste rouler sur son vélo

dans les instants précédant la collision.

Bon nombre de ces accidents se sont produits lorsque le cycliste a brusquement bifurqué vers la gauche alors qu'il roulait à droite de la chaussée. D'autres ont été frappés de plein fouet, lorsqu'ils quittaient l'entrée d'une résidence ou en traversant une intersection. Dans ce dernier cas, 20 p. cent des cyclistes avaient brûlé le feu rouge.

Par ailleurs, d'autres accidents mortels (16 p. cent) se sont produits lorsque que le véhicule a frappé l'arrière de la bicyclette au moment où le cycliste était au centre de la chaussée. Les collisions frontales comptent pour 10 p. cent des décès alors qu'une proportion similaire de cyclistes sont morts frappés après avoir perdu le contrôle de leur vélo. Deux cyclistes ont aussi trouvé à la mort en se laissant traîner par un véhicule. La plupart des victimes étaient de sexe masculin et 60 p. cent d'entre-elles avaient 19 ans et moins. 80 p. cent des accidents sont survenus entre 12h et 20h et dans les deux tiers des cas, un véhicule de promenade était en cause.

Fractures du crâne

Une autre étude réalisée cette fois par le département de médecine sociale et préventive de l'Université de Montréal indiquent par ailleurs que la grande majorité (80 p. cent) des accidents mortels chez les cyclistes sont dus à un traumatisme crânien. Pour sa part, le Centre de santé communautaire de l'hôpital Charles-Lemoyne, sur la Rive sud, a déterminé que sur 50 cas de traumatisme à la tête survenus chez des cyclistes, 12 accidentés se retrouvaient avec un handicap permanent.

Si les spécialistes semblent s'entendre sur le fait que le port du casque protecteur pourrait diminuer le nombre de blessures à la tête, très peu de cyclistes l'utilisent. L'an dernier, à Québec au cours d'observations réalisées en juin et en septembre par le personnel de la Régie de l'assurance-automobile, seuls 3,5 p. cent seulement des 4400 cyclistes observés portaient un casque protecteur.

En Beauce, ferveur et scepticisme devant une statue qui bougerait

Presse Canadienne
SAINT-FRÉDÉRIC

■ Scepticisme, curiosité, ferveur, autant de sentiments qui ont poussé, toute la journée, hier, nombre de personnes de tout âge à voir de plus près cette statue de la Vierge, que plusieurs affirment avoir vu bouger dans la cour de quatre chalets d'une famille beauceronne du rang Saint-Antoine, à Saint-Frédéric, en Beauce. Et quelques fois même, on n'a voulu toucher l'habitable vitre protégeant la statue.

« S'il n'y a pas eu foule en journée, on s'attendait à la venue de plusieurs dizaines de personnes pour la récitation du chapelet, en soirée. La veille, quelque 300 personnes s'étaient recueillies devant la statue de la Vierge qui a commencé à se manifester, le 21 juillet, pendant les prières, assurent les propriétaires de ces chalets, quatre sœurs et leur conjoint.

Plus encore, on parle également d'une source, située à proximité, qui aurait des effets thérapeutiques. La famille, qui insiste pour conserver l'anonymat, affirme que l'eau de source a guéri au moins deux personnes de l'eczéma.

Selon ces gens, à l'occasion de la fête de Sainte-Anne, le 26 juillet, on a demandé à la Vierge de donner des signes de sa présence. C'est à ce moment que la source, coulant en un mince filet, serait apparue. Elle a été bénie par le père Asselin, de Jésus Ouvrier.

Hier, plusieurs personnes, munies de bœux de verre, ont recueilli un peu de cette eau, que l'un des propriétaires de l'endroit a certifiée « parfaite » à la suite d'une analyse.

Supercherie ou véracité ?

« La Vierge se manifeste chaque jour, de différentes manières, seulement à certaines personnes dans la prière », a spécifié l'une des propriétaires. En tout cas, Simone Bolduc, de Beauceville, qui était sur place depuis 8 h, hier matin, n'avait toujours rien vu de particulier, en milieu d'après-midi.

« Je compte demeurer ici jusqu'en soirée. Je veux en avoir le cœur net et savoir s'il s'agit d'une supercherie ou si c'est bien vrai, tout cela », a indiqué la dame qui ne semblait pas vraiment convaincue de ce phénomène surnaturel.

Une religieuse d'une municipalité environnante, qui a préféré taire son nom, a dit croire sans réserve à ces manifestations de la Vierge.

« Je crois que la Vierge est capable de venir aider les gens. Elle répond à nos prières. On parle de guérisons intérieures, de conversions et de guérisons physiques », a-t-elle énoncé avec conviction.

Un couple de Montréal, en voyage dans la région de Québec, avait même fait un détour en Beauce, hier, pour constater de visu ce phénomène.

D'autres, venus d'un peu partout en Beauce, ont affirmé être là par simple curiosité, ne prêtant pas vraiment foi à ces prétendues manifestations.

Il y a eu des chants, de la prière, plusieurs ayant leur chapelet en main. Une dame a même certifié avoir senti un parfum de fleur, près de la statue, alors que toutes les fleurs autour sont en plastique.

« Nous allons faire rire de nous, les Beaucerons, si cette affaire est fautive », a lancé d'autre part une dame. « Ces manifestations ne sont que des illusions d'optique », a insisté une autre personne.

Des gens sincères

Quoi qu'il en soit, les gens de Saint-Frédéric, interrogés sur place ou au téléphone, ont été unanimes à dire que les propriétaires de cette statue, qu'ils connaissent bien, agissent en toute sincérité et que leur ferveur pour la Vierge est tout à fait désintéressée et véridique.

D'ailleurs, la famille a réitéré qu'il n'est absolument pas question de quelque négoce que ce soit chez elle, de quête ou de propagande religieuse.

Cette famille vit à cet endroit, depuis 28 ans, l'été. La Vierge a été installée là, il y a trois ans seulement, mais la récitation hebdomadaire du chapelet remonte à plusieurs années.

« Il y a longtemps que nous avons été préparés à ce phénomène sans trop le savoir. Lorsque nous avons complété l'aménagement autour de la statue, à la fin de juin, c'est à moment que les premières manifestations sont apparues », a expliqué un membre de la famille.

Ces gens semblaient sereins, hier, et disposés à recevoir tous les gens qui voudront bien voir leur statue, même si le phénomène prend une ampleur démesurée, à la suite de toute la publicité l'entourant.

Mais on ne sait trop encore ce qu'il adviendra l'automne venu. Quant au diocèse de Québec, aucun porte-parole n'a pu être joint, hier. Le service des communications du diocèse est d'ailleurs fermé depuis bientôt un mois, pour les vacances.



Convaincus des manifestations de la Vierge, nombre de personnes ont récité des prières devant la statue qui, affirment plusieurs, bougerait.

PHOTO PC

Une nouvelle piste cyclable à Montréal

SONIA SARFATI

■ À quelques mois des élections municipales, soit en juin 1990, les cyclistes montréalais pourront enfin profiter d'une nouvelle piste cyclable. Premier fruit d'une promesse électorale du RCM faite il y a trois ans, la voie de 3,5 km, qui sera aménagée sur la rue Rachel, reliera le parc du Mont-Royal au parc Lafontaine et continuera jusqu'au viaduc Rachel, à l'est de la rue Hogan.

Dans une phase subséquente qui devrait se terminer vers la fin de 1990, la piste sera prolongée jusqu'au parc Maisonneuve.

Mme Lea Cousineau, responsable des loisirs au comité exécutif

de la ville de Montréal, annonçait hier que la municipalité entreprendra, en septembre, la première étape du projet.

Cette phase, qui coûtera environ \$ 600 000, est le premier pas vers le réseau vert promis par le RCM. Réseau qui permettra, un jour, de relier entre eux les principaux parcs de Montréal.

« L'axe Rachel marque bien notre volonté de répondre aux engagements de notre administration envers les cyclistes », a déclaré Mme Cousineau. Il est, de plus, le premier exemple d'une voie cyclable implantée en plein cœur d'une artère commerciale. C'est donc un exemple concret de notre intention de donner aux cyclistes la place qui leur revient sur la voie publique. »

Après les Jeux du Québec, Saint-Jean-sur-Richelieu accueille les montgolfières

JOSETTE BRUN

■ La ville de Saint-Jean-sur-Richelieu est en fête. Aux finales des 25^e Jeux du Québec s'ajoutera, en fin de semaine, le célèbre Festival de montgolfières du Haut-Richelieu.

Pourtant, depuis une semaine, l'affluence des visiteurs a été plutôt maigre en ville, malgré les Jeux. Mais on s'attend à ce que la centaine de montgolfières multicolores attire plusieurs milliers de personnes des samedi.

Depuis le 4 août, Saint-Jean-sur-Richelieu est l'hôte des Jeux du Québec. Environ 4000 jeunes de huit à 18 ans provenant de 19 régions de la province, y participent. Ils sont logés dans des écoles de la région. Athlétisme, plongeon, tennis, voile... Il y en a pour tous les goûts.

Mais les estrades du public sont un peu plus qu'en semaine. Les compétitions attirent un nombre restreint de spectateurs et bon nombre viennent de la région. « C'est une bonne affaire pour la région, qui est plus ou moins sportive, affirmait hier Gilbert Gauthier en regardant un match de tennis. Les jeunes s'y intéresseront davantage. »

Il y a aussi papa et maman qui viennent voir fiston jouer à la balle-molle... et les touristes qui se trouvent là, comme par hasard.

S'il n'y a pas foule à Saint-Jean-sur-Richelieu, toutes les chambres d'hôtels sont toutefois prises. Les visiteurs doivent chercher un abri ailleurs. Mais une bonne partie des hôtels de la région environnante sont aussi à peu près comblés.

Dans les commerces et restaurants du centre-ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, on remarque à peine une augmentation de la clientèle. Certains affirment même qu'elle se fait plus rare qu'à l'accoutumée. C'est le cas de M. Claude Therrien, propriétaire du bar-terrasse *L'abordage*. « La Place du quai, où je suis installé, a été fermée à la circulation. On y a monté un chapiteau où l'on présente des spectacles chaque soir pendant les Jeux du Québec. Ma clientèle habituelle a diminué de beaucoup. »

« C'est très tranquille jusqu'à maintenant », affirme Hélène Lamoureux, serveuse du restaurant Golden Dragon, au centre-ville. Peut-être que ce sera différent en fin de semaine. Les ballons, qu'amène toujours ben du monde. »

EN BREF

LES MALANDRINS COURENT TOUJOURS

■ Trois individus ont réussi à s'enfuir après un vol à main armée commis dans une bijouterie du centre commercial Le Domaine, à Montréal, hier matin. Une douzaine de membres de l'escouade d'intervention ont fouillé en vain une résidence où, selon un témoin, deux des malandrins, des jeunes, se seraient réfugiés. Ultimeurement, un locataire a affirmé que les deux hommes n'avaient...fait que passer. Le troisième larron, plus âgé, court toujours lui aussi. Les voleurs ont fui avec quelque \$1 500 en argent.

20 HOLD-UP ÉCLAIRCIS?

■ Deux hommes ont été arrêtés hier par la police de la CUM, relativement à une vingtaine de vols à main armée commis dans des institutions bancaires de l'île de Montréal depuis avril dernier. Les deux suspects, dont les noms n'ont pas été dévoilés, ont été arrêtés par la section technique, dans l'est de la ville, à la suite d'une enquête de la section des vols qualifiés. Un fusil de calibre 12 à canon tronçonné a été saisi. Les deux suspects, âgés de 25 et 28 ans, pourraient s'être emparés d'une somme supérieure à \$25 000, a indiqué le lieutenant-detective Yvan Gauvreau.

PRISON ET DÉSINTOXICATION

■ Une jeune femme de 20 ans, Geneviève Dubois, profondément marquée par la dépendance des drogues fortes, a reçu une peine d'emprisonnement de quatre ans, hier, au Palais de justice de Longueuil. Le juge Roger Vincent, de la Cour du Québec, a assorti sa sentence d'une cure de désintoxication, pour aider l'accusée à régler son problème de toxicomanie. En trois jours, la jeune Dubois avait dévalisé sous la menace d'une arme plusieurs établissements commerciaux, en plus de voler deux autos, de séquestrer un employé d'une station d'essence et d'avoir été arrêtée au volant d'un véhicule, avec facultés affaiblies.

AMENDE ET TRAVAUX COMMUNAUTAIRES

■ Une Montréalaise a été condamnée, hier matin, à une amende de \$1 500 et à 175 heures de travaux communautaires pour avoir tenté de faire entrer de la drogue dans le pénitencier de Cowansville via le centre hospitalier de Granby où son ami, un détenu, effectuait des travaux communautaires. Mis au parfum avant la transaction, des agents de la GRC ont épinglé, la main dans le sac, Denis Roux et son ami, Serge Gagnon, le 20 avril dernier. En même temps, les policiers ont saisi 500 comprimés de LSD, valant environ \$10 000 sur le marché de la drogue.

JAULIN COMPARAIT

■ Marc Jaulin, évadé récemment repris, doit comparaître de nouveau aujourd'hui au Palais de justice de Montréal pour l'enquête sous cautionnement... sur son évasion. Son avocat, Me Benoit Cliche, s'attend à recevoir du même coup la panoplie d'accusations déjà annoncées contre son client par la police de la CUM et celle de Laval. Ces accusations font référence à quatre incidents qui se sont produits pendant les 48 heures de cavale de Marc Jaulin, de samedi à lundi après-midi. Jaulin a déjà été condamné à vingt ans de prison pour meurtre.

L'AFFAIRE NELLES REBONDIT

■ La Cour suprême du Canada a fait savoir, hier, qu'elle rendra sa décision, lundi prochain, dans l'affaire Susan Nelles. Mme Nelles est cette infirmière qui avait été accusée et acquittée de la mort de quatre bébés, à l'Hôpital pour enfants de Toronto, en 1981. Elle a par la suite intenté des poursuites judiciaires contre le Procureur général de l'Ontario du temps, M. Roy McMurtry, de même que contre les avocats de la couronne, MM. Robert McGee et Jerome Wiley. Elle a soutenu que l'enquête précédant son arrestation avait été mal faite et que les procédures s'étaient poursuivies, même si la couronne la savait innocente.

ONZE BRACONNIERS CONDAMNÉS

■ Onze individus, dont cinq du Témiscouata, trois des États-Unis et deux de Rimouski, ont été condamnés à des amendes totalisant plus de \$10 000 pour des actes de braconnage commis en avril et juillet dans la région du Témiscouata, a fait savoir hier le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. L'amende la plus importante, au montant de \$3 000, a été imposée à Rémi Breton, de Squattek, qui a été reconnu coupable d'avoir chassé le cerf de Virginie la nuit. Deux individus qui avaient été trouvés en possession d'une arme à feu non insérée dans un étui, Paul Berubé, de Loto-Rivers, et Marc Dumont, de Cabano, ont également été condamnés à \$400 chacun. Des amendes de \$400 ont également été imposées à Reynald Dupuis, de Pierreville, et Jean-Yves Soucy, de Dégelis, pour possession d'arme à feu chargée dans un véhicule automobile. Les trois Américains sont Ronald Ricciardi, de Eagle Lake, Maine, condamné à \$400 d'amende pour avoir chassé l'ours noir au Québec sans permis et pour avoir encouragé deux autres Américains à le faire.

IL LIVRAIT LA MORT

■ Un postier a tué sa femme, avant de se rendre à la poste où il a abattu deux collègues, pour finalement mettre fin à ses jours, hier, à Escondido, en Californie. John Taylor, l'assassin, avait éviqué deux jours plus tôt une semblable tuerie, où, en 1986, un employé des postes avait tué 14 de ses collègues avant de se suicider. «Nous plaisantions, et nous nous demandions ce qu'il adviendrait si l'un de nous devenait fou à ce point», a relaté un postier présent lors de la discussion.

MAUVAIS JOUR POUR LE VOLEUR

■ Ce n'est pas tous les jours qu'un homme, au volant de sa camionnette, heurte... sa propre automobile, conduite par un voleur. C'est pourtant l'aventure qui est arrivée, au cours du week-end, à M. Gerald Harris, de Nollu. La voiture de M. Harris, stationnée devant sa demeure, avait été volée au moment où lui-même conduisait sa camionnette dans les rues de Thunder Bay. Puis survint la collision. M. Harris, à ce moment, ne réalisa pas qu'il s'agissait de son automobile. Ce fut d'ailleurs l'affaire d'un instant, puisque le voleur prit immédiatement la fuite. Ce n'est qu'en retournant à la maison que M. Harris s'aperçut de la disparition de sa voiture. Il téléphona à la police, qui lui apprit qu'on venait de retrouver l'auto, accidentée, et d'arrêter le conducteur.

DES ENFANTS CONSENTANTS?

■ L'évêque d'Antigonish, Mgr Colin Campbell, s'est demandé, hier, si certains garçonnets de Terre-Neuve n'ont pas consenti aux actes sexuels qu'ils reprochent aujourd'hui à des prêtres et à des religieux et qui ont conduit à des accusations criminelles. Dans plusieurs cas, a-t-il signalé à la radio, les présumées victimes étaient suffisamment âgées pour savoir ce qu'elles faisaient et pour mettre fin aux agressions, si elles avaient voulu. «Ce que je veux dire, c'est que peut-être quelques-unes d'entre elles, beaucoup d'entre elles, la plupart d'entre elles — qui sait? — avaient une vague idée que c'était mal et auraient pu dire: Non, merci beaucoup.» De toute façon, a-t-il conclu, il ne s'agit pas de pédophilie, puisque les présumées victimes avaient dépassé l'âge de la puberté...

La Cour suprême confirme la primauté du Québec sur les commissions scolaires protestantes

Presse Canadienne
OTTAWA

■ Les commissions scolaires protestantes du Québec devront se conformer au régime pédagogique mis en place par le gouvernement québécois.

La Cour suprême a refusé d'entendre à nouveau hier une cause portant sur le droit du Québec d'imposer un régime pédagogique à toutes les commissions scolaires québécoises.

En mars 1989, le plus haut tribunal du pays avait reconnu ce droit dans un jugement unanime.

La Commission des écoles protestantes du Grand Montréal, la Commission scolaire du Grand Québec, la Commission scolaire Lakeshore et l'Association des commissions scolaires protestantes du Québec avaient demandé à la Cour suprême d'invalidier une

section de la Loi sur l'instruction publique et deux règlements établissant un régime pédagogique, parce qu'ils les jugeaient contraires aux garanties constitutionnelles accordées aux commissions scolaires confessionnelles.

La Cour suprême avait rejeté cet argument, en affirmant que les règlements du ministère de l'Éducation respectaient les garanties constitutionnelles.

Elle avait statué que les lois en vigueur à l'époque de la Confédération conféraient au Conseil de l'instruction publique, l'ancêtre du ministère de l'Éducation, le pouvoir d'établir le contenu des programmes scolaires, et que le rôle des commissions scolaires se limitait à leur mise en oeuvre.

Conclusion

Les commissions scolaires protestantes ont contesté cette conclusion et ont réclamé une nou-

velle audition de la cause. Dans un mémoire remis à la Cour suprême, elles ont affirmé qu'en délaissant, les juges n'avaient pas tenu compte de documents historiques présentés en retard à la Cour.

Il s'agissait de procès-verbaux du Conseil de l'instruction publique qui montraient clairement que le conseil n'avait jamais établi quelque cours d'étude que ce soit, a affirmé Me Allan Hilton, l'avocat de l'Association des commissions scolaires protestantes du Québec.

«La Cour ne s'est pas basée sur cette preuve», a-t-il déclaré.

Cet argument n'a pas impressionné la Cour suprême.

«On ne nous a rien soumis qui appuie le fait que la Cour s'est fourvoyée ou a été induite en erreur», a indiqué le tribunal dans les motifs du jugement rendus publics hier.

La Cour suprême a affirmé qu'une partie déboutée pourrait défendre ce point de vue en cherchant à faire appel devant un tribunal supérieur, mais que ce n'était pas suffisant pour obtenir une nouvelle audition en Cour suprême.

C'est surtout la question de l'enseignement de l'anglais comme langue seconde qui avait amené les commissions scolaires protestantes à contester le régime pédagogique mis en place par Québec en 1981.

En vertu de ce régime, l'enseignement de l'anglais, langue seconde, devait débiter en 4^e année du primaire. La Commission des écoles protestantes du Grand Montréal n'a jamais accepté cette règle, et a permis l'enseignement de l'anglais dans ses écoles françaises dès la première année.

Les réfugiés en attente de statut réclament la présence de leurs femmes et enfants

MARTINE TURENNE

■ «On ne veut pas de passe-droits. Les délais sont les délais, mais s'il vous plaît, laissez-nous attendre ici avec nos femmes et nos enfants.» Attendez ici, c'est à Montréal. Attendez quoi? Le statut d'immigrant ou bien le non-statut tout court, et l'expulsion.

Les réfugiés sont prêts à attendre tout ça, mais ils n'en peuvent plus d'être séparés de leurs femmes et de leurs enfants restés dans leur pays d'origine ou d'accueil. Et une centaine d'entre eux rencontreront la Direction générale de l'immigration, le 23 août à Montréal, histoire d'accélérer leurs dossiers.

M. Julio Espinoza, Nicaraguayen, est arrivé à Montréal en novembre dernier avec ses deux aînés, Maria, 10 ans, et José, 7 ans. Sa femme Maria Christina et leurs deux petites filles sont bloquées au Mexique depuis près d'un an. Lorsque Maria Christina a voulu rejoindre son mari à Montréal, quelques jours après Julio, la nouvelle loi sur l'immigration des réfugiés latino-américains venait d'être décretee la veille. Impossible de rentrer.

Attendre seul, chacun dans un pays qui n'est pas le sien, c'est pénible. «Les enfants me demandent: Pourquoi maman n'est pas avec nous? Moi, je sais qu'elle en arrache là-bas. La dernière fois qu'elle m'a téléphoné, elle cherchait toujours un appartement à Tuluca, au Mexique. Pour moi, c'est infernal.»

Il reste encore des milliers de réfugiés à Montréal en attente de statut, «un arrage important», souligne Mme Denise Gosselin, directrice adjointe du bureau fédéral de l'immigration à Montréal. Assez important, en tout cas, pour devoir créer un comité travaillant expressément sur ces dossiers.

Parmi ces milliers de réfugiés, 80 d'origine latino-américaine se sont regroupés afin de demander le minimum: que leurs femmes et leurs enfants restent derrière eux



M. Julio Espinoza, avec ses deux enfants José et Maria, s'inquiète du sort de sa femme et de ses deux jeunes enfants bloqués au Mexique depuis un an. «Ca ne nous dérange pas d'attendre notre statut, mais qu'on puisse au moins faire venir nos familles.»

PHOTO PIERRE COTE, La Presse

puissent venir les rejoindre. «Ils pourront attendre ici ensemble, il n'y aura pas le traumatisme de la séparation, l'inquiétude de savoir ses proches ailleurs, souvent en danger», souligne M. Juan Etxurriaga, directeur d'un organisme d'aide aux réfugiés et à l'origine de la rencontre avec le ministère.

C'est en décembre dernier que l'idée d'un regroupement est venue. «Il fallait que les réfugiés sachent qu'ils ne sont pas seuls avec leur désespoir mais que d'autres vivent la même situation», précise M. Etxurriaga. Le groupe des 80 parents ont envoyé des lettres au ministre Mac Dougall, «mais on ne recevait alors que des accusés de réception».

Et l'urgence et le désespoir augmentent lorsque l'un des parents

apprend que son enfant a été blessé par une balle perdue tirée par l'armée guatémaltèque, par exemple. Personne ne peut assurer la sécurité de leurs familles.

A coup de pétitions, lettres aux ministres et aux députés, les réfugiés ont enfin le minimum: une rencontre prochaine avec ceux qui prennent des décisions, «afin que les cas les plus dramatiques puissent être traités en priorité».

«On va discuter avec chacun, on fera du cas par cas, assure Mme Gosselin, de l'immigration. On comprend très bien leur inquiétude, mais il faut y aller étape par étape, commencer par voir l'ampleur du problème.» Le gouvernement évaluera le degré ou l'intensité des menaces qui pèsent sur les familles immédiates, l'ur-

gence ou non d'intervenir. Une entreprise difficile, surtout lorsque la situation dans les pays d'accueil ou d'origine n'est pas claire. Et lorsque des enfants sont au Mexique, on ne peut plus parler de répression. C'est d'un autre problème qu'il s'agit.

Combien de temps ces réfugiés devront attendre? «En les traitant en priorité, peut-être six mois, un an», prédit très prudemment Mme Gosselin. M. Etxurriaga sait que le processus d'acceptation ou de refus au statut d'immigrant peut être très très long: «Mais c'est pas là le problème. Ça prendra le temps que ça prendra. Mais ces gens doivent au moins pouvoir faire venir leurs femmes et leurs enfants.»

25 000 plants de marijuana poussaient à l'état sauvage

BRUNO BISSON

■ La Sûreté du Québec a fait la surprenante découverte de plus de 25 000 plants de marijuana poussant à l'état sauvage sur une terre agricole abandonnée depuis plusieurs années, dans le comté de Litchfield, à 140 kilomètres à l'ouest de Hull.

Un vieux fermier, propriétaire de la terre qu'il ne cultive plus depuis longtemps, a contacté la SQ mardi pour l'informer qu'une personne de sa connaissance prétendait que les hautes herbes poussant dans son champ étaient du cannabis.

Après analyse, la SQ a conclu que cette personne avait raison: il s'agissait bel et bien de plants de marijuana.

Selon l'agent Richard Bourdon, du détachement de la SQ de Hull, certains plants atteignaient jusqu'à trois mètres de hauteur. Ils poussaient tous en rangs serrés à trois endroits bien distincts.

L'agent Bourdon a précisé que personne ne s'occupait de ces milliers de plants de marijuana même s'ils auraient pu rapporter à un traficant de drogue jusqu'à \$2,5 millions.

«Ce sont des plantes vivaces, a expliqué l'agent. Les plantes meurent et perdent leurs graines à l'automne mais reprennent vie au printemps. Les graines germent et font pousser de nouveaux plants chaque année, ce qui explique qu'ils poussent en rangs aussi serrés.»



Des policiers de la SQ cueillent patiemment les plants voués à la chaux vive.

PHOTOLASER PC

À cause de l'énorme quantité de stupéfiants que recelaient les plans de mari, le ministère de l'Environnement a recommandé à la SQ de ne pas les brûler.

Les policiers ont donc creusé

un énorme trou de 10 mètres de largeur par 30 mètres de longueur au fond duquel a été répandue une épaisse couche de chaux vive. Les plants ont été jetés dans cette fosse improvisée et recouverts d'une autre couche de chaux.

Enfant de dix ans porté disparu

■ La police de la CUM demande la collaboration du public dans le but de retrouver Odva Aristil, âgé de dix ans, disparu depuis mercredi après-midi de son domicile de la rue Querbes dans le quartier Parc-Extension.

Au moment de sa disparition du 7015, rue Querbes, l'enfant de race noire portait un chandail bleu et rouge ainsi qu'un short gris. Il mesure 1m30 et pèse 38 kg (environ quatre pieds quatre pouces et 85 livres), et a les cheveux et les yeux bruns.

Sa disparition n'a été signalée à la police qu'hier vers 17h, la personne qui en avait la garde pensant qu'il se trouvait chez des membres de la famille.

Toute personne pouvant fournir des informations au sujet du garçonnet est priée de communiquer avec le poste 43, au 280-2243, où toute information sera traitée avec discrétion.

VANCOUVER*
Vol direct sans escale
VANCOUVER
Tous les jeudis
*à partir de
Nous acceptons également les réservations d'origine de Los Angeles et Vancouver.

359\$

Les Ailes de l'Ouest

LOS ANGELES
Le seul vol direct sans escale
LOS ANGELES
Tous les mercredis
Aller simple pour Vancouver ou Los Angeles
à partir de **99\$**
Nombre de places limité
Consultez votre agent de voyages.

Résultats

Tirage du 09-08-09	Prochain tirage: 09-08-12	GAGNANTS	LOTS
Vous pouvez miser jusqu'à 20 h le mercredi et le samedi	6/6 5/6 + 5/6 4/6 3/6	2 2 263 14 301 263 445	936 003,00\$ 353 601,10\$ 2 056,30\$ 72,70\$ 10,00\$
13 22 24 34 37 44 No complémentaire: 47	Ventres totales: 15 098 808,00\$ PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 2 000 000,00\$		

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

LE SALON DU HOBBY DE MTL
Passé-temps et artisanat
7, 8 et 9 oct. 1989, Pl Bonaventure
Fin de sem. de l'Action de Grâces
(514) 488-7542

Aménagement au parc Jeanne-Mance: la cour se prononce ce matin sur l'injonction

BENOÎT CHAPDELAINE

■ La Cour supérieure doit rendre ce matin sa décision sur la requête en injonction provisoire déposée par deux citoyens de la rue de l'Esplanade pour que la Ville de Montréal cesse les travaux d'aménagement d'un terrain de soccer au parc Jeanne-Mance.

Dans une ambiance soporifique qui s'est étirée toute la journée, le juge John Bishop a longuement écouté hier les procureurs des deux parties et a même exigé le dépôt de nouveaux éléments nécessaires selon lui à la compréhension du dossier. Le procureur de la Ville, Me Philippe Berthelet, s'est absenté à plusieurs reprises à la demande du juge, tantôt pour faire venir en vitesse un plan du parc, tantôt pour aller vérifier les heures d'ouverture normales des parcs municipaux.

Les citoyens du quartier à proximité du parc Jeanne-Mance s'en prennent surtout aux clôtures noires de 2,10 mètres qui doivent entourer le terrain en gazon artificiel. Ces clôtures, jugées inesthétiques, les empêcheraient de circuler librement sur le terrain comme c'était le cas auparavant. Les poteaux de clôtures sont déjà posés et la Ville compte poser des cadenas pour éviter de piétiner le gazon artificiel hors des heures de matches de soccer.

«L'installation de clôtures est incompatible avec les garanties d'accès libre dans les parcs de la Ville de Montréal», a fait valoir Me Dominique Neuman, qui représente les citoyens contestataires et qui s'est inspiré à la fois des chartes municipales et lois sur l'environnement et le patrimoine.

Dans un rare moment animé de la journée, le procureur de la Ville, Me Philippe Berthelet, a essayé de démontrer que «le parc Jeanne-Mance est grand. On semble vouloir indiquer que le terrain de soccer est une oasis où les gens peuvent gambader, mais il a toujours servi aux amateurs de soccer. On pouvait difficilement marcher dessus, d'autant plus qu'il y avait déjà une clôture.»

Si on stoppait les travaux, «c'est la Ville qui subirait un préjudice irréparable, a-t-il poursuivi. La Ville gère les deniers publics et sans clôture, on se retrouverait après quelques années avec une toile de gazon artificiel déchirée. C'est une question de sécurité et de rentabilité.»

Réducteur de vitesse
GBS GENERAL
BEARING SERVICE
Montreal 937-7423 Laval 669-5330 Saint-Leonard 325-0471
St-Laurent 744-2721 Longueuil 679-2550 Miramichi 254-6038

avis Nouvelle autorisation

Conformément aux dispositions de l'article 423 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le Directeur général des élections donne avis qu'il a autorisé à compter du 7 août 1989 le PARTI ELEPHANT BLANC DE MONTRÉAL de la municipalité de MONTRÉAL. Monsieur Alain Tremblay agit comme représentant officiel de ce parti.

Le Directeur général des élections du Québec

Pierre-F. Côté, C.R.

Pour plus de renseignements, composez sans frais 1-800-463-4378.

LE CHOIX DE JOHN BANKS POUR MOINS DE 1 000 \$

Dans le mille!



On a demandé à John Banks de recommander la meilleure chaîne stéréo pour moins de 1000\$. Sans hésitation, il déclara l'ensemble MISSION/YAMAHA/NAD imbattable pour sa qualité de son impeccable et son prix irrésistible. Si vous avez l'oreille fine et le budget serré, voici un système qui vous ira à ravir. Venez sans faute l'essayer.

- Récepteur NAD AM/FM
- Platine au laser Yamaha
- Haut-parleurs Mission 761

990\$

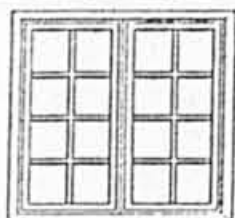
audio centre
"La sensation d'ouïr pour la première fois"

5260 Sherbrooke ouest 482-4420
1970 boul. Le Corbusier, Laval 687-3627

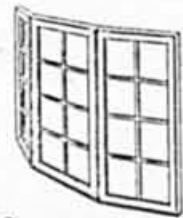
HUNT VENTE D'ÉTÉ PELLA

ÉPARGNEZ JUSQU'À 25%
1 JOUR SEULEMENT
SAMEDI LE 12 AOÛT 1989

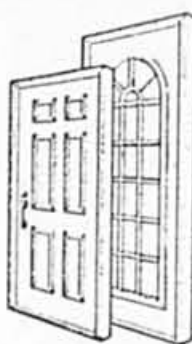
(QUANTITÉ LIMITÉE)
de 9 h à 15 h.



Fenêtre à battants



Fenêtres en baie et en saillie



Portes d'acier



Puits de lumière



Portes patio

VISITEZ NOTRE SALLE D'EXPOSITION
DÈS AUJOURD'HUI!

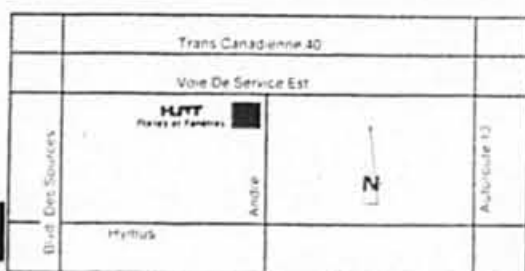
Venez voir notre gamme complète de produits de qualité Pella et Hunt

VENTE • SERVICE • INSTALLATION



HUNT

PORTES ET FENÊTRES



1850 Trans-Canadienne
DORVAL H9P 2N4
Téléphone 685-1562
1-800-361-3333



Gérald LeBlanc

La croisade des enfants

C'était une scène qu'on aimerait voir plus souvent.

Mardi matin, trois hommes, yeux bruns et teint foncé, prenaient un café, en parlant turc, la langue apprise dans leur pays d'origine. On aurait dit des cousins, heureux de se retrouver.

Et pourtant, ces trois Turcs avaient toutes les raisons du monde de se méfier l'un de l'autre. L'un est musulman, le deuxième catholique et le troisième Arménien. Pas besoin d'un long cours d'histoire, pour sentir le lourd passé d'antagonisme pesant sur ce trio turc.

Le hasard les avait réunis. Husseyin Gonc, à Montréal depuis trois ans, venait rencontrer son avocat, en compagnie de Leonard Radovic, un Turc-chrétien établi à Montréal depuis 20 ans. En attendant l'homme de loi, nos deux Turcs prenaient un café dans un casse-croûte avoisinant. Les entendant parler turc, le proprio, un Arménien d'Istanbul, à Montréal depuis une dizaine d'années, s'était joint au groupe.

En quittant Hussein, le proprio, parlant en français depuis mon arrivée, lui souhaita bonne chance et ajouta: «Bon voyage et bon retour, car je suis certain que vous allez revenir.»



Yusuf a promis de se souvenir. PHOTO PIERRE MCCANN, La Presse

Husseyin, sa femme Ayne et son fils Yusuf, mon petit ami turc dont je vous ai souvent parlé, sont en effet retournés dans leur petit village montagnard, dans l'arrière-pays de la région de Tavas.

Ils sont partis, mardi après-midi, une journée avant leur rendez-vous à l'immigration, où l'on devait leur signifier l'avis d'exclusion. En quittant volontairement, ils espèrent augmenter leur chance de revenir à Montréal, leur ville d'adoption depuis trois ans.

Comme une petite bête en détresse, Yusuf est venu, dans un dernier au revoir, se blottir contre moi et me demander, les sanglots dans la voix et les larmes au visage, s'il allait revenir. Il a fallu un certain temps pour me donner une contenance de vrai homme.

Et les flashes me sont revenus en rafale. Celui de ma première rencontre avec Yusuf, en mai 87. En un rien de temps, le petit coquin m'avait séduit. Sa mère avait 35 ans et son père 37 ans. Lui ayant demandé pourquoi les mères sont en général plus jeunes que les pères, il m'avait répondu: «Dis! Dis, toi.» Un «dis» avec un savoureux «i» ouvert, comme le prononcent encore les Gaspésiens et les Acadiens de Caraquet.

Ce fut une sorte de révélation. Qu'un Turc, arrivé depuis six mois, puisse converser avec moi en français, ébranlait une sourde inquiétude que les immigrants s'intègrent toujours à la majorité anglophone du continent. Les «i» de Yusuf permettaient d'espérer que la loi 101 fasse tourner le vent.

Un autre flash me renvoie à l'église Saint Robert-Bellarmin, où s'étaient réfugiés les Turcs, musulmans la plupart, pour contrer l'opération d'expulsion qu'Ottawa venait de déclencher contre eux, en mars 88. Yusuf était venu me trouver, à l'avant de l'église, pour me dire: «Je veux passer à la télévision pour dire au ministre Bouchard qu'on aime le Canada et qu'on veut rester à Montréal.»

Parlant la langue du pays, Yusuf s'était habitué à jouer l'interprète pour la famille. À l'hôpital Santa Cabrini, où je m'informais de l'état d'Husseyin, le père de Yusuf. «M. Gonc doit savoir ce qu'il en est. Il y avait un interprète avec le médecin», m'avait répondu la responsable de l'étage. «C'était moi l'interprète», lui avait répliqué le petit Yusuf.

Douze ans, c'est un peu jeune, pour expliquer à son père que l'angoisse est à la source de l'ulcère pour lequel on allait l'opérer.

Une ultime anecdote, dans cette chronique toute en flashes et en souvenirs remplis d'émotion.

Mes beaux-parents ont connu les Gonc lors de la marche contre l'expulsion, en mars 88. Ma belle-mère, cette sorcière bien-aimée, ne connaît pas les frontières de langue. Avec ses mains, ses accolades et ses embrassades, elle a toujours pu parler aux Gonc, particulièrement à la mère qu'elle appelle «chouchoute».

Plus réservé et plus solennel, mon beau-père est homme de théâtre. Se promenant, mardi après-midi, autour de l'amas de bagages des Gonc, il mijotait quelque chose. Parti un moment, il est revenu avec un petit cadeau, à l'allure d'un mince cylindre enveloppé dans un papier de soie.

«Pour que tu te souviennes de nous», a-t-il dit en remettant son présent à Yusuf. C'était un petit drapeau du Québec, que le petit a glissé dans la pochette extérieure d'un des trop nombreux sacs que les Gonc voulaient apporter avec eux dans l'avion.

Sécurité oblige! Pas plus d'un sac par personne. Le sac, contenant le cadeau, est donc revenu au point de départ. Le petit drapeau n'était cependant plus là. Yusuf se souviendra de nous et reviendra bientôt, on l'espère.

Il a trop appris et s'est trop enraciné, depuis son arrivée chez nous le premier août 86, pour oublier. Et il nous a trop appris. Avec la petite Gulizar Erzoy et les autres petits Turcs, c'est une véritable croisade d'enfants qu'a menée Yusuf auprès de nous.

Ces petits nous ont appris qu'eux aussi pouvaient parler français, comme nous, dans le continent anglophone de l'Amérique.

Ce n'est pas encore la fin de l'odyssée, mais une leur au bout du tunnel.



Le soldat le plus puissant

Le général d'armée quatre étoiles Colin Powell, 52 ans, est devenu hier le plus jeune chef d'état-major inter-armes des États-Unis, en plus d'être le premier Noir à occuper ce poste. En annonçant sa nomination, le président George Bush a dit du nouveau premier conseiller militaire du Pentagone qu'il a été choisi pour son «expérience et son intégrité». L'élus dirigera dorénavant les forces terrestres, aériennes et navales des USA, ainsi que les marines.

PHOTO REUTER-UPI

L'armée américaine joue des bras au Panama

d'après AFP
PANAMA

L'armée américaine stationnée au Panama a procédé hier à de spectaculaires manœuvres militaires à proximité de l'un des principaux bureaux du N° 1 panaméen, le général Manuel Antonio Noriega, dans la zone de Fuerte Amador, au sud-ouest de la capitale.

Baptisé «Opération Alicia», l'exercice militaire auquel ont participé un millier de soldats, quatre hélicoptères UH-58, trois hélicoptères Chinook, 50 tanks, deux avions OA-37 ainsi qu'une douzaine de véhicules blindés légers et de transport amphibie a duré deux heures.

La manœuvre a été lancée à 8 h, heure locale, entre la base aérienne Howard et Fuerte Amador, à 17 km à l'ouest de la capitale, en passant par le pont Las Americas, qui traverse le canal. Dans l'intervalle, un membre de la force de police militaire panaméenne a été désarmé par un groupe de soldats de l'infanterie de marine américaine en civil.

Plus tard, à la Calzada de Amador, une douzaine de tanks panaméens débarqués sur une plage du secteur ont été stoppés sous la menace des armes américaines, alors qu'ils se dirigeaient vers leur base.

Le porte-parole du Commandement Sud, le colonel Ronald Scoryer, a déclaré que l'opération s'inscrivait dans le cadre «de la mission des forces armées américaines de défense et de protection du canal de Panama» et pour «réaffirmer les droits accordés par le traité (de Panama) incluant la liberté de transit» dans la zone aux forces américaines.

Après l'annulation des élections du 7 mai dernier, le président Bush avait envoyé 2 000 soldats en renfort au Panama, où sont stationnés en permanence 10 000 hommes de troupe américains.

La démonstration d'hier fait suite à une succession d'incidents entre Américains et Panaméens depuis le début de la semaine. Des soldats américains et panaméens s'étaient affrontés, sans tirer, mercredi soir, après qu'un véhicule blindé américain eut été retenu par les forces armées panaméennes.

Le gouvernement Kaifu, une copie du règne Takeshita

d'après AFP et UPI
TOKYO

Avec des élections législatives anticipées qui se profilent à l'horizon, le nouveau gouvernement conservateur japonais de M. Toshiki Kaifu, qui a prêté serment hier, apparaît comme le résultat d'un fragile compromis entre deux exigences contradictoires.

L'une vise à donner une image renouée des politiciens conservateurs, impliqués dans le scandale politico-financier Recruit et massivement désavoués par l'électorat le mois dernier, l'autre à préserver le système traditionnel des factions qui a dominé l'histoire du Parti libéral démocrate (PLD), au pouvoir au Japon depuis 1955.

Tous les commentateurs ont été unanimes à souligner que le Japon se trouvait à un point crucial de son histoire, après la déroute des Conservateurs aux élections sénatoriales, le mois dernier. Le PLD a, pour la première fois, perdu la majorité qu'il détenait au Sénat, au profit d'une opposition dominée par la dynamique Takako Doi, présidente du Parti socialiste japonais (PSJ) qui n'a cessé, depuis, de réclamer des élections législatives anticipées.

Celles-ci, prévues en principe pour l'été prochain, pourraient bien avoir lieu dès la fin de cette année ou au début de l'an prochain et traduire dans les faits la fin de la domination du PLD sur la vie politique japonaise. Avec cette échéance majeure à la clé, le nouveau gouvernement avec lequel M. Kaifu s'est engagé à promouvoir «le dialogue et la réforme» se devait de présenter une façade renouée et féminisée: aucun des 22 membres du nouveau

cabinet ne faisait partie du cabinet de M. Sousuke Uno, l'éphémère prédécesseur de M. Kaifu, même si sept d'entre eux ont déjà été ministres dans le passé.

La présence de deux femmes, dont une non politicienne, a également été largement saluée par la presse comme un progrès, même si aucune d'entre elle ne détient un poste clé.

L'opposition et la plupart des journaux ont, en revanche, regretté que la «logique des factions» ait prévalu dans la distribution des portefeuilles ministériels. La composition du cabinet de M. Kaifu est quasiment la même que celle du dernier gouvernement de Noboru Takeshita, le prédécesseur de M. Uno à la tête du gouvernement japonais.

M. Takeshita, contraint de démissionner en avril en raison de son implication dans le scandale politico-financier Recruit, continue à diriger en coulisses la principale faction du PLD, qui fait la pluie et le beau temps au sein du parti. Aux termes d'un gentlemen's agreement conclu il y a quelques années, les principales factions du PLD se partagent les postes ministériels et désignent à tour de rôle leur chef pour occuper le poste de premier ministre.

Ce savant équilibre a été rompu par le scandale Recruit qui a ébranlé les successeurs prévus et forcé les caciques du parti à trouver des hommes neufs, en général sans base solide au sein du parti, en attendant un retour à l'ancien système. La nomination de M. Kaifu à l'issue d'une semaine de laborieuses négociations entre les factions, a d'ores et déjà été comparée à celle de M. Uno, lui aussi présenté comme une «marionnette» de M. Takeshita.

Les négociations sur les otages s'embourbent

d'après UPI et AFP
BEYROUTH

L'Iran s'attend à engager d'ici quelques jours des pourparlers avec les États-Unis dans le but de libérer les Occidentaux retenus en otages au Liban par des militants pro-iraniens, a annoncé dans son édition d'hier le quotidien *Teheran Times*, qui représente la voix officielle du président Ali Akbar Hashemi Rafsanjani.

Toutefois l'Iran a démenti hier l'existence de «quelconques pourparlers» entre Téhéran et Washington, qualifiant de «suspectes» les informations diffusées à ce sujet, a indiqué l'agence officielle IRNA, citant des sources bien informées.

«Tout ce qui a eu lieu n'a pas dépassé la diffusion par le gouvernement américain de messages, adressés par l'intermédiaire d'une tierce partie, concernant l'affaire des otages et la crise libanaise», soulignent les mêmes sources, qui ajoutent que «la République islamique a rejeté ces messages, à cause du ton insolent de certains d'entre eux», poursuit IRNA.

Si l'on s'en tient à la version du *Teheran Times* on indique que les pourparlers seront conduits par un intermédiaire, probablement le Pakistan. L'article souligne que le ministre pakistanais des Affaires étrangères, M. Yacoub Khan, doit entamer une visite en Iran le 16 août.

La Maison-Blanche a réagi hier

de manière relativement positive et le porte-parole de la présidence, Marlin Fitzwater, a qualifié «d'intéressantes» et de «bons exemples» les communications actuellement engagées par l'intermédiaire de tiers entre les États-Unis et l'Iran.

M. Fitzwater a indiqué ne pas disposer d'informations concernant le rôle de M. Yacoub Khan. Il a cependant souligné que le ministre pakistanais «était intéressé» par la crise des otages et qu'il «pourrait être engagé» dans des discussions directes à ce propos, discussions que les États-Unis «encouragent».

Le *Teheran Times* a également fait savoir hier que les autorités iraniennes étaient «étonnées» du «rejet» par Washington de leur

réponse à la «proposition» du président George Bush de débloquent des avoirs iraniens aux États-Unis, contre l'aide de l'Iran dans la libération des otages. «Qu'avait dit l'Iran, sinon sa disposition à coopérer pour trouver une solution humanitaire au problème des otages?»

Pour le président américain George Bush, il n'est pas question de marchander la libération des otages ou de discuter avec les ravisseurs. Il privilégie les «voies diplomatiques», dans une allusion aux contacts avec l'Iran, comme moyen d'obtenir la libération des 15 Occidentaux, dont huit Américains.

Washington a accueilli ces derniers jours ses critiques contre la politique syrienne dans cette affaire. Une intervention efficace de Damas en faveur des otages, une diplomatie favorisant la réconciliation au Liban, lui permettraient de briser l'isolement dans lequel elle se trouve, soulignent les responsables américains.

Le PC polonais se ressaisit

La coalition démocratique de Solidarité perd un allié important

d'après AFP et UPI
VARSOVIE

La noria de consultations et réunions qui ont eu lieu, hier à Varsovie, entre les divers protagonistes de la scène politique a écarté le danger pour le Parti communiste polonais (POUP) d'être bousillé hors du pouvoir en Pologne. Le Parti paysan (ZSL) a en effet laissé ouvertement entendre qu'il était disposé à entrer dans le gouvernement du général Czeslaw Kiszczak, membre du Bureau politique du POUP.

Le POUP et le ZSL disposent respectivement à la Diète (parlement) de 173 et 76 sièges, soit 249 voix sur un total de 460, ce qui leur assure la majorité absolue. Après une rencontre avec le général Kiszczak, Aleksander Bentkowski, président du groupe parlementaire du ZSL, a déclaré que le chef du gouvernement avait accepté d'inclure dans son équipe des représentants du ZSL qu'il lui avait proposés. Il s'agit notamment de Kazimierz Olesiak, membre de la direction du ZSL, qui se verra confier un poste de vice-premier ministre.

Pour sa part, le maréchal (président) de la Diète, Mikolaj Kozakiewicz (ZSL), cité par l'Agence PAP,

a estimé que la proposition de Lech Walesa de former une coalition sans la participation des communistes ne facilitait pas la formation d'un gouvernement par le général Kiszczak, alors que le temps presse.

M. Kozakiewicz a précisé à cet égard que des négociations entre le ZSL et Solidarité au sujet de la formation d'une coalition nouvelle peuvent avoir lieu mais «à l'avenir». Il a ainsi exclu toute collaboration immédiate entre eux sur le plan gouvernemental.

Cette impression est d'ailleurs confirmée par la discrétion dont ont fait preuve sur les résultats de leurs négociations des représentants du ZSL et de Solidarité, parmi lesquels M. Bentkowski et Jacek Kuron, l'une des figures de proue dans l'opposition. Ils se sont bornés à déclarer qu'ils avaient «examiné des problèmes d'intérêt commun» en soulignant qu'il s'agissait de la première rencontre de ce genre.

D'autre part, les pourparlers entre des syndicalistes de Solidarité et des membres de la direction du Parti démocrate (SD) à propos de la formation d'un gouvernement sans les communistes, n'ont, eux aussi, apporté aucun résultat. Les deux parties ont déclaré que ces négociations se poursuivraient.

Las des menaces sionistes, les catholiques ne veulent plus déplacer le carmel d'Auschwitz

d'après AFP
CITE DU VATICAN

Radio-Vatican a confirmé hier la rupture des accords avec les juifs sur le déplacement du carmel d'Auschwitz, annoncée par le cardinal Franciszek Macharski à Cracovie. La déclaration du prélat a été diffusée intégralement par Radio-Vatican, sans commentaire, dans tous ses bulletins d'information.

Le Vatican n'a pas participé directement aux négociations de Genève entre des représentants des communautés juives européennes et les cardinaux Macharski de Cracovie (le diocèse où se trouve Auschwitz), Decourtray de Lyon, Lustiger de Paris et Danneels de Bruxelles, qui le 22 février 1987 ont signé un accord sur le déplacement en 1989 du carmel et son remplacement par un centre de prière à proximité du camp d'extermination nazi.

Dans un communiqué, le cardinal Macharski a

fait allusion à une opération d'un groupe de sept juifs américains qui, le 14 juillet dernier, s'étaient introduits dans les jardins du couvent et avaient occupé les lieux pendant plusieurs heures. Ils en avaient été expulsés par des ouvriers travaillant à la réfection du carmel. Le cardinal a indiqué que «de tels actes et de tels comportements s'opposent à la poursuite de la construction du centre» judéo-chrétien.

Hier à Jérusalem le ministère israélien des Affaires étrangères a souhaité que les accords de 1987 soient appliqués en dépit de la décision unilatérale du cardinal Macharski.

Le président du conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF), Jean Kahn, a dénoncé cette décision. «Je dénonce ce non-respect d'une parole donnée... Cela pourrait peut-être aussi être rapproché avec certains propos tenus récemment par le pape...» a-t-il ajouté.

Le pape Jean-Paul II a récemment évoqué, lors d'une audience générale, «l'infidélité d'Israël envers son dieu».



Une femme âgée examine, songeuse, les ruines de la maison qu'elle habitait à Beyrouth-Ouest avant qu'une roquette ne l'atteigne de plein fouet.

PHOTO REUTER

Fin de la «parenthèse» de calme au Liban: 30 morts, 120 blessés

d'après AFP et UPI
BEYROUTH

Au Liban, trente personnes ont été tuées et 120 blessées dans les bombardements qui ont commencé en plein jour et se sont poursuivis hier soir, provoquant la panique dans la ville qui vivait depuis 72 heures une parenthèse de calme.

Beyrouth n'avait plus connu de bombardements de jour de cette violence depuis l'instauration, le 11 mai, d'une «trêve terrestre»,

négociée par l'émissaire de la Ligue arabe, Lakhdar Ibrahim.

Six civils et un soldat ont été tués dans le «pays chrétien», tenu par l'armée du général Michel Aoun et la milice des Forces libanaises, et 70 autres personnes — dont quatre militaires — ont été blessées. A Beyrouth-Ouest, le secteur à majorité musulmane quadrillé par l'armée syrienne et dans sa banlieue chiite, six civils ont été tués et 39 blessés.

En outre, le bombardement des localités de la plaine orientale de la Bekaa, où sont installées des

batteries d'artillerie syriennes, a fait un tué et quatre blessés. Près de cinq mois de violences au Liban ont fait au moins 607 tués et 2 687 blessés, presque tous des civils.

La reprise des bombardements, à une heure où les rues connaissent une animation dont la capitale libanaise était privée depuis des semaines, a provoqué une véritable panique. Ce changement d'horaire dans les bombardements a paralysé Beyrouth. Depuis le mois de juillet, les duels d'artillerie avaient lieu la nuit.

DÉPÊCHES

OLP Consécration

Yasser Arafat a été consacré hier à Tunis, la plus importante organisation palestinienne, à l'issue du 5^e congrès de cette formation qui a achevé ses travaux hier à Tunis. Cumulant déjà les fonctions de président du Comité exécutif de l'OLP, président de l'État proclamé de Palestine, commandant en chef suprême des forces armées palestiniennes, il a été élu par acclamation président du Comité central du Fatah, poste qui renforce son emprise sur cette instance dirigeante.

Afrique australe Rencontre

Le président zambien Kenneth Kaunda a annoncé hier qu'il rencontrera, le 28 août prochain, le successeur probable de Pieter Botha à la tête de l'État sud-africain, Frederik de Klerk. M. Kaunda a fait cette déclaration au cours du sommet des pays de la Ligne de front qui s'est tenu hier à Lusaka et a précisé qu'il rencontrera M. de Klerk en tant que président de la Zambie et non pas comme président de l'organisation des pays de la Ligne de front.

INDE Manifestation

Une cinquantaine de personnes ont été blessées mercredi lorsque la police a chargé quelque 5 000 manifestants rassemblés devant l'usine de Union-Carbide à Bhopal (centre de l'Inde), où s'était produite en décembre 1984 la plus grande catastrophe industrielle du monde, a annoncé hier la presse. L'appel à la manifestation a été lancé par l'opposition à l'occasion du 42^e anniversaire de la fondation du mouvement de libération nationale qui avait marqué un point tournant dans la lutte de l'Inde pour l'indépendance.

SAHARA ESPAGNOL Défection

La défection de Omar Hadrami, premier dirigeant «historique» sahraoui à se rallier mercredi soir au Maroc, est un coup dur pour la crédibilité diplomatique du Polisario. Après avoir observé un bref mutisme, l'ambassade à Alger de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) — proclamée par le Polisario en 1976 — a reconnu hier la défection du dirigeant sahraoui, en le qualifiant «d'agent infiltré» par le Maroc dans les rangs sahraouis depuis le début de la guerre du Sahara occidental, en 1975. La défection de M. Hadrami devrait conforter la stratégie d'ouverture annoncée en décembre dernier par le roi Hassan II.

AFRIQUE DU SUD Protestation

Des policiers sud-africains armés de fouet ont dispersé hier un groupe d'environ 500 ouvriers noirs rassemblés devant un tribunal proche de Johannesburg pour protester contre le jugement de 27 de leurs collègues. La charge a été déclenchée après l'arrivée au tribunal de Kempton Park de militants du Congrès des syndicats sud-africains (COSATU), venus soutenir 27 ouvriers qui comparaissent pour avoir chanté des «chants de libération» dans les trains, en rentrant de leur travail dans des usines de Johannesburg.

Députés et maires cherchent une nouvelle vocation à la voie ferrée du Train du Nord

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Députés conservateurs, maires, responsables d'organismes touristiques et de chambres de commerce de Laval et des Laurentides ont convenu, hier, de demander à l'Office national des transports un délai avant de procéder au démantèlement de la voie ferrée entre Saint-Jérôme et Mont-Laurier. Pour ce qui est de la partie jusqu'à Montréal, il a été suggéré qu'elle soit utilisée à des fins de transport en commun avec une nouvelle technologie connue sous le nom de rails-bus.

La porte-parole du groupe, la ministre Monique Landry, également députée de Deux-Montagnes-Blainville, a expliqué que la période du délai demandée à l'ONT est de six mois à cinq ans. « Nous ne sommes pas contre la

disparition éventuelle de cette voie ferrée. Nous savons bien qu'elle va disparaître un jour. Ce que nous demandons est que l'ONT retarde le début des travaux de démantèlement afin de permettre la réalisation d'une étude de faisabilité afin de savoir si une nouvelle vocation ne pourrait pas être donnée à cette voie ferrée. Une fois que les rails seront disparus, il sera trop tard. Il se pourrait même que le délai demandé soit raccourci », explique-t-elle.

Cette étude portera principalement sur la possibilité de faire continuer jusqu'à Sainte-Agathe, si jamais il voit le jour, le rails-bus qui pourrait devenir un train touristique. Il est presque évident qu'au nord de Sainte-Agathe les rails disparaîtront en premier.

Selon la décision de l'ONT rendue en juillet, le démantèlement du tronçon Mont-Laurier-Sainte-Agathe doit commencer le 31 décembre prochain et celui de la ligne Sainte-Agathe-Saint-Jérôme le 4 juillet 1990. Quant à la partie Saint-Jérôme-Montréal, le Canadien Pacifique n'a pas encore présenté de requête d'abandon au gouvernement fédéral.

■ Pour les conseillers Pierre Goyer, du district Jean-Talon, et Marvin Rotrand, du district Snowdon, l'administration Doré-Fainstat a fourni une preuve additionnelle de son incompétence et de son irresponsabilité en accordant récemment au secrétaire général de la ville, M. Pierre Lefrançois, le plus haut salaire municipal de toutes les administrations municipales du pays, des bonis de 3% rétroactifs au 1er janvier 1988 et au 1er janvier 1989 et une prime au rendement de 7%.

Parc linéaire

L'Association touristique des Laurentides et d'autres organismes du milieu veulent convertir le tracé entre Saint-Jérôme et Mont-Laurier en un parc linéaire.

Pour sa part, la Chambre de commerce de Laval, par la voie de son vice-président Jean-Pierre Dionne, a présenté aux députés et aux autres personnes qui assistaient à la rencontre d'hier tenue à Blainville, un vidéo démontrant l'efficacité du rails-bus dans une partie de la Belgique. Ce moyen de transport pourrait être utilisé à partir de Saint-Jérôme jusqu'au centre ville de Montréal.

Deux conseillers contestent les augmentations de salaire des cadres supérieurs de Montréal

CONRAD BERNIER

■ Pour les conseillers Pierre Goyer, du district Jean-Talon, et Marvin Rotrand, du district Snowdon, l'administration Doré-Fainstat a fourni une preuve additionnelle de son incompétence et de son irresponsabilité en accordant récemment au secrétaire général de la ville, M. Pierre Lefrançois, le plus haut salaire municipal de toutes les administrations municipales du pays, des bonis de 3% rétroactifs au 1er janvier 1988 et au 1er janvier 1989 et une prime au rendement de 7%.

Au dire de ces deux conseillers, ces bonis et cette prime au rendement vaudront au secrétaire général de la ville d'empocher d'un seul coup un peu plus de \$30 000. Le salaire annuel de base de Pierre Lefrançois est de \$120 000.

Grand patron des 14 directeurs de services de la ville, le directeur général de la ville a la responsabilité de coordonner l'ensemble des services. Nommé à ce poste par l'administration Doré-Fainstat, Pierre Lefrançois avait obtenu, à son arrivée à Montréal, une prime de déménagement de \$48 000.

Les conseillers Pierre Goyer et Marvin Rotrand croient que l'administration Doré-Fainstat doit, décemment, respecter ses engagements électoraux et annuler tout de suite les augmentations de salaires, les primes et les bonis accordés par le Comité exécutif, en juillet dernier, à ses cadres supérieurs, dont le secrétaire général de la ville.

Hier après-midi, ils ont déposé au greffe de la ville un avis de motion — celui-ci sera débattu lors de la réunion du conseil municipal de lundi prochain —

visant, primo, à suspendre les augmentations, les primes et les bonis accordés par le Comité exécutif en juillet dernier, et, secundo, à mandater la Commission de l'administration des finances d'étudier la politique salariale des cadres supérieurs de la ville et la pratique de l'octroi de bonis au rendement.

Les conseillers Goyer et Rotrand rappellent que le RCM, avant de prendre le pouvoir à l'Hôtel de ville, a constamment répété que « les cadres supérieurs de la ville étaient trop grassement payés ». Or, soutiennent-ils, l'administration Doré-Fainstat, loin de mettre en place les réformes promises, les oublie carrément, s'emballe et multiplie les preuves de mauvaise gestion des finances publiques, d'incompétence et d'irresponsabilité.

CHEZ SEARS

UN JOUR SEULEMENT

10%

RABAIS

SUR TOUS LES VÊTEMENTS ET CHAUSSURES POUR HOMMES ET ENFANTS



* Sur articles à prix ordinaires. Sauf marchandise déjà en réclame

EN PLUS D'AUTRES BONS ACHATS POUR LA MAISON...

RABAIS 50%

Ens. matelas et sommier
Sears-O-Pedic 'Extra Ferme'.
1 pl., 2 pl., G 2 pl.
Meubles

LIQUIDATION!

Rabais 265\$-650\$. Une sélection de mobiliers de salle à manger
5 pièces. Nos 20126, 25296.
Meubles

RABAIS 50%

Moquettes choisies à envers
mousse. Garantie de 6 ans
contre l'usure.
Détails de la garantie en magasin.
Revêtement de sol

RABAIS 40%

Accessoires de salle de bains de
ton chêne clair. Gamme 88.
Ord. 6,99\$-36,99\$.
Ch.....4,19\$-22,19\$
Les prix ord. mentionnés sont des prix Sears.
Renovation

RABAIS 10\$

Manche à rochet électrique
Craftsman rechargeable à prise
1/4". No 22050. Ord. 69,99\$
Ch.....59,99\$
Quincaillerie

RABAIS

100\$-800\$ sur tous les
mobiliers pour chambre des maîtres.
Choix de styles.
Meubles

RABAIS 20-50%*

Tous nos revêtements de sol
Domco® en vinyle coussiné sans
cirage.
Revêtement de sol

449\$-649\$

Rabais 100\$-200\$. Canapés et
causeuses choisis. Nos 51061/2,
53191/2.
Fauteuil assorti aussi disponible.
Meubles

RABAIS 20%*

Tous les ensembles pour la
pêche et toutes les boîtes
pour agers de pêche. Marchandise
en stock seulement.
Non offerts dans tous les magasins. Sport

RABAIS 50\$

Scie circulaire Craftsman 7 1/4".
No 21062. Ord. 119,99\$
Ch.....69,99\$
Quincaillerie

Prix en vigueur le 12 août 1989, dans la limite des stocks disponibles

EN VIGUEUR... NOS GRANDS SOLDES DE JEANS... EN VEDETTE LE LEVI'S® ÉTIQUETTE ROUGE® POUR HOMMES À 29,99\$ ET DES JEANS DE MARQUES CONNUES À 1/3 DE RABAIS POUR FEMMES ET ENFANTS.

Pour les jeans, prix en vigueur jusqu'au 2 septembre 1989, dans la limite des stocks disponibles.

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT • SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA •

LA CARTE DE CRÉDIT N° 1 DES MAGASINS À RAYONS AU CANADA • LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE, DIEHARD, CRAFTSMAN

Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Heures d'ouverture: 9h30 à 17h30 du lundi au mercredi; de 9h30 à 21h le jeudi et le vendredi; de 9h à 17h le samedi. Ville St-Laurent, la Place Vertu, 335-7770; Brossard, Mail Champlain, 465-1000; Anjou, Galeries d'Anjou, 353-7770; Laval, Carrefour Laval, 682-1200; LaSalle, Carrefour Angrignon, 364-7310; St-Jérôme, Carrefour du Nord, 432-2110; St-Jean, Carrefour Richelieu, 349-2651; Ste-Marthe-sur-le-Lac, Les Promenades Deux-Montagnes, 491-5000. Copyright Canada, 1989, Sears Canada Inc.



Banque République Nationale
de New York (Canada)
Tél.: (514) 286-4558

Pour tout savoir sur la TPS...

Presse Canadienne
OTTAWA

■ Vous ne voyez pas très bien en quoi consiste la nouvelle taxe sur les produits et services, la TPS? Vous vous posez des questions au sujet des crédits fiscaux qui l'accompagnent? Téléphonez au 1-800-267-6620. Des personnes sont là pour vous aider.

La nouvelle taxe — dont on nous a dévoilé les détails mardi — intrigue en effet beaucoup de gens. Et pour répondre à la plupart des questions qui les tracassent, des étudiants de niveau universitaire, en poste dans un édifice fédéral, fournissent des explications sur une vingtaine de lignes.

Durant leur journée de travail — soit de 8 h à 20 h — mercredi, ils ont reçu autour de 1 000 appels.

«Les appels nous parviennent par centaines des quatre coins du pays», a déclaré hier M. Rick Doyon, porte-parole du ministère des Finances.

Cette curiosité est compréhensible. La taxe de neuf pour cent, devant être en vigueur à partir du 1er janvier 1991, sera une mesure d'une très grande portée, car elle touchera tout depuis les cages d'oiseaux aux locomotives et aux admissions au cinéma. Les produits alimentaires de base — que l'on n'a pas encore précisés — les services dentaires et médicaux, les services financiers, les études et les garderies sont exemptées.

Suit un ensemble de crédits fiscaux qui rendra la taxe moins lourde pour les particuliers et les familles à bas revenus.

La TPS remplacera l'actuelle taxe de vente imposée aux fabricants qui, selon le gouvernement, était devenue une série d'exemptions et d'imprecisions dont on abusait facilement.

La ligne gratuite accepte aussi bien les plaintes que les questions.

Jusqu'ici, la plupart des questions viennent de simples consommateurs, surtout intéressés à l'abattement fiscal, a rapporté M. Doyon. Ils veulent savoir qui est admissible, comment on fait la demande et quand on collecte.

Qui est le propriétaire de la mine Page-Williams?

C'est aujourd'hui, en fin d'après-midi, que la Cour suprême du Canada doit faire connaître son verdict concernant la propriété de la mine d'or ontarienne Page-Williams, d'une valeur d'environ \$2 milliards et qu'on juge être la plus riche au pays.

Deux entreprises, comme on sait, se disputent à présent cette mine, située au nord du Lac Supérieur: la Corona Corporation, et puis Minerais Lac, qui exploite à l'heure actuelle la mine.

Jusqu'ici, deux instances, la Cour suprême de l'Ontario en mars 1986 et la Cour d'appel de la même province, en octobre 1987, ont statué que la mine appartenait à Corona, et que sa rivale devait donc la lui remettre, en même temps que les bénéfices qu'elle en a tirés jusqu'ici.

Minerais Lac n'a toutefois pas lâché prise, et a porté l'affaire en Cour suprême.

Signe que le dénouement approche: beaucoup de transactions ont porté hier sur les titres des deux entreprises, plus ceux de Teck, de Vancouver (celle-ci doit exploiter la mine Page-Williams à parts égales avec Corona).

La suite demain...

On ne s'entend pas sur l'impact qu'aura la TPS sur le marché des voitures d'occasion

JACQUES BENOIT

Les ventes d'automobiles d'occasion, qui, estime-t-on, sont plus nombreuses que les ventes de voitures neuves, seront fortement affectées par la nouvelle taxe fédérale de neuf p. cent sur les produits et les services (TPS), qui touchera également cette catégorie de véhicules automobiles.

Toutefois, les opinions varient beaucoup sur les effets que produira la taxe sur les ventes, qui, pense-t-on, pourraient diminuer... ou tout au contraire augmenter en 1990, c'est-à-dire au cours de l'année précédant l'entrée en vigueur de la taxe, fixée au 1er janvier 1991.

«Ca ne réduira jamais les ventes! On vit dans un siècle où on ne peut pas vivre sans auto, explique M. René Forté, président de Ville-Marie Pontiac Buick et de plusieurs autres concessionnaires. C'est comme le métro: quand on hausse le billet de 10 cents, les gens le prennent pareil. Les gens vont devoir se serrer la ceinture sur autre chose. Au lieu d'acheter une voiture de \$9 000, ils vont en acheter une de \$8 000.»

Ex-président de la fédération canadienne des associations de concessionnaires (connue seulement sous le nom anglais de Federation of automobile dealer associations of Canada, ou FADA), M. Alex Riccio, président de Chomedy Ford, est lui aussi d'avis que les ventes d'autos d'occasion ne devraient pas diminuer.

«La seule chose qui fait baisser les ventes d'autos, c'est les cycles, dit-il. Le client qui vient d'acheter une voiture quitte le marché pour trois à cinq ans.»

M. Denis Demers, qui est directeur général de la Corporation des concessionnaires d'automobiles du Québec, émet l'hypothèse suivante: l'an prochain, supposément, les ventes d'autos d'occasion pourraient croître, avant l'entrée

en vigueur de la taxe qui en fera augmenter le prix.

Inversement, et ceci surtout à la fin de 1990, les ventes de voitures neuves pourraient ralentir.

Parce que, explique-t-il, les consommateurs, sachant que la TPS entraînera une diminution du prix des voitures neuves (taxe de 9 p. cent, plutôt que de 13,5 p.

cent comme c'est le cas avec l'actuelle taxe fédérale sur les produits manufacturés) pourront alors décider de remettre en 1991 l'achat d'un véhicule neuf.

Après quoi, à partir de 1991, «le mouvement s'inverserait», dit M. Demers. Autrement dit, les ventes de véhicules neufs se mettraient à augmenter, et celles

des véhicules d'occasion diminueraient.

Le marché, comme on sait, est énorme. Environ 330 000 véhicules neufs sont en effet vendus chaque année au Québec, aux prix moyens de \$14 000, alors que les ventes de véhicules d'occasion sont «probablement encore plus nombreuses», dit M. Demers.



Les ventes entre particuliers sont épargnées

JACQUES BENOIT

Tout le milieu de l'automobile est unanime à réprouver l'exception qui sera faite pour les ventes de véhicules entre particuliers, qui échapperont à la nouvelle taxe de vente fédérale alors que les concessionnaires sont, eux, taxés à neuf p. cent.

«Jusqu'à la main d'œuvre — le travail des mécaniciens — sera taxée. Et les autos usagées seront taxées. Mais il y a un trou: les autos vendues entre particuliers ne le seront pas. Il y a des représentations qui seront faites par la FADA (Federation of automobile dealer associations of Canada), a dé-

claré Mme Roxanne Longré, vice-président exécutif de la Corporation des concessionnaires automobiles de Montréal.

M. Alex Riccio, président de Chomedy Ford: «On trouverait ça injuste pour les commerçants. On est totalement contre. On serait à ce moment-là très défavorisés. On ne comprend pas l'attitude du gouvernement.»

Pour sa part, la FADA a fait savoir hier aux associations des provinces qu'elle allait d'abord étudier la portée de la taxe et tenter d'en mesurer les effets avec la firme de comptables Coopers & Lybrand, avant de faire connaître ses commentaires.

L'industrie de la chaussure devra s'adapter au marché

LUCIE CÔTÉ

Des chaussures davantage adaptées aux exigences des consommateurs; des modèles tout confort, pour toutes occasions; de chaudes bottes imperméables en hiver; des chaussures élégantes, mais à prix raisonnable... Les chaussures d'ici devront répondre à ces critères, pour permettre à l'industrie canadienne de conserver sa part de marché.

La production canadienne de chaussures n'a cessé de baisser ces dernières années. En quatre ans, de 84 à 88, la production toutes catégories a chuté de plus de 25 p. cent. Depuis la fin de l'année dernière, le contrôle des importations n'existe plus et la chaussure canadienne s'en va à grands pas vers la catastrophe. En 1988, l'importation occupait déjà 71 p. cent du marché.

C'est un bilan très terne, que dresse la directrice des communications de l'Association des manufacturiers de chaussures du Canada, Mme Frances Kelley.

Les manufacturiers canadiens ne peuvent

concurrencer le prix des chaussures importées d'Orient.

Mme Kelley condamne la «philosophie du gouvernement canadien, à l'heure du libre-échange, d'ouvrir toutes les frontières. Mais il n'est pas réaliste d'attendre une nouvelle réglementation».

Parce que toutes les restrictions sont désormais abolies, l'industrie de la chaussure entre dans une période de changement, signale Mme Kelley. Il faudra donc impérativement parvenir à concilier le confort et l'apparence, pressentir les tendances et s'adapter aux nouvelles habitudes de vie des consommateurs. Par exemple, de plus en plus de gens marchent, en guise d'exercice. Il est donc nécessaire de leur proposer des chaussures solides, avec de bonnes semelles, qui conviennent à ces promenades accélérées.

Bien que Mme Kelley s'alarme et souligne l'urgence de la situation, en se demandant si «le gouvernement canadien veut ou non garder une industrie locale de la chaussure», elle pointe aussi le succès de quelques dynamiques fabricants.

Ceux qu'elle énumère, la maison Alfred Lambert International, qui fabrique des bottes de patins, les Chaussures Feuilles d'érable, aux solides bottes d'hiver très colorées, sont parvenus à trouver leur clientèle, et se concentrent sur un produit très particulier, prouvant la nécessité de se spécialiser.

Le manufacturier devra aussi dorénavant travailler en étroite collaboration avec le détaillant, beaucoup plus renseigné sur les exigences, les besoins et les souhaits des consommateurs.

L'exposition qui se déroule ce week-end à une envergure internationale et Mme Kelley se réjouit de la participation importante des États-Unis, qui montrent leur intérêt pour le marché canadien avec 12 fabricants présents au Salon, deux fois plus que l'an dernier.

Le Salon est également l'occasion de poser un geste humanitaire. Dimanche, par l'entremise de l'Accueil Bonneau et de Sun Youth, la fondation américaine Deux/Dix offrira aux gens démunis plus de 4 000 paires de chaussures, fournies par les fabricants.

Steinberg: les petits actionnaires vont vers Oxdon

PHILIPPE DUBUISSON

Les petits actionnaires de Steinberg étaient nombreux à déposer leurs titres aux termes des conditions de l'offre du groupe torontois Oxdon, hier, selon les informations obtenues par La Presse auprès de plusieurs courtiers.

«Les actionnaires ont décidé de déposer auprès du prétendant le plus offrant», a déclaré l'analyste financier Bruno Marchand, du courtier Brault, Guy, O'Brien.

L'offre d'Oxdon, de \$53 par action classe A et de \$75 par action ordinaire, expirait à une heure la nuit dernière. L'autre prétendant de Steinberg, la Corporation d'acquisition CAS, offre \$51 par action de classe A et \$75 par action ordinaire. L'offre de CAS expire le 22 août.

Au moment d'aller sous presse, le groupe torontois n'avait pas encore manifesté son intention de prolonger ou non son offre publique d'achat. Le porte-parole d'Oxdon, M. Eric Evans, a indiqué plus tôt dans la journée qu'une décision ne sera pas arrêtée avant tard dans la soirée. La décision de prolonger ou non l'offre était tributaire des résultats du premier décompte des actions déposées.

Selon les règlements des valeurs mobilières, Oxdon doit indiquer si elle entend payer et

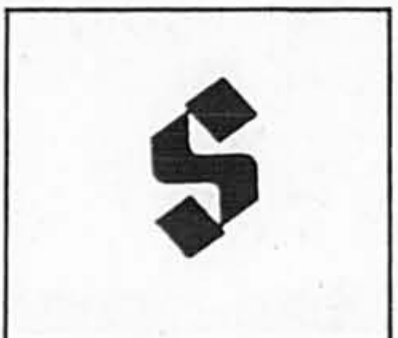
prendre livraison des actions déposées dans les cinq jours suivant l'expiration de l'offre, c'est-à-dire avant mercredi prochain.

Il était impossible, hier, de savoir quel pourcentage des actions classe A avait été déposé en vertu de l'offre du groupe torontois. Toutefois, il appert que les petits actionnaires ont suivi en grand nombre la recommandation du conseil d'administration de Steinberg, selon les informations obtenues hier. Le conseil d'administration avait en effet recommandé aux actionnaires d'accepter l'offre du groupe torontois et de déposer en vertu de l'offre de CAS seulement si Oxdon décidait de ne pas prendre livraison des titres.

Chose certaine, les porteurs d'actions ont décidé de ne pas vendre leurs titres sur le marché secondaire. Hier, seulement 100 actions ont changé de main à la Bourse de Toronto et le cours de l'action est demeuré inchangé à \$50. A la Bourse de Montréal, 4 469 actions ont été négociées et le titre a gagné 63 cents à \$50,25.

CAS en position de commande

Mercredi, la Corporation d'acquisition Socanav - Caisse a annoncé tard dans la soirée qu'elle prendra livraison et fera paiement de toutes les actions déposées en vertu de son offre. La CAS retire ainsi en substance la condi-



tion exigeant le dépôt d'au moins 90 p. cent des actions ordinaires et 90 p. cent des actions de classe A en circulation.

Par ce geste, la Caisse et Socanav ont indiqué à Oxdon qu'ils avaient l'intention d'aller jusqu'au bout. «Ils ont fait savoir à Oxdon qu'ils sont en position de commande», a commenté M. Bill Allen, président de Allinvest Group, un courtier et gestionnaire de fonds qui représente plusieurs investisseurs institutionnels de Steinberg.

La partie n'est toutefois pas jouée. La CAS, en vertu de l'option exclusive qui lui a été octroyée par les filles de Sam Steinberg et des intentions exprimées de certains autres membres de la famille Steinberg, ont 67 p. cent des actions ordinaires (avec droit de vote) de verrouillées.

Toutefois, si Irving Ludmer et Arnold Steinberg, respectivement président et vice-président de la chaîne d'alimentation,

n'ont pas renoncé à leur intention de déposer leurs actions selon l'offre d'Oxdon, le groupe torontois détiendrait 27 p. cent des six millions d'actions votantes.

Cependant, il suffit à Oxdon de mettre la main sur 33,4 p. cent des actions non votantes (classe A) pour bloquer l'acquisition de Steinberg par la CAS. En effet, une entreprise doit obtenir au moins 66,6 p. cent des actions de chacune des classes d'actions d'une autre entreprise pour forcer la fusion. Sur une base diluée, il existe environ 16 millions d'actions classe A de Steinberg en circulation.

Injonction

Par ailleurs, c'est ce matin, au Palais de Justice de Montréal, que sera joué le deuxième round de la bataille juridique entre Oxdon et Steinberg.

Le juge Pierre Tessier de la Cour supérieure doit d'abord entendre les avocats de CAS, qui présenteront une requête en irrecevabilité de la demande d'injonction d'Oxdon. Si cette requête est rejetée, les avocats d'Oxdon pourront présenter une requête en injonction interlocutoire.

Oxdon soutient que l'offre publique d'achat de la Caisse est illégale et invalide. Le groupe torontois allègue que la Caisse de dépôt tente d'acquiescer indirectement Steinberg par le truchement de CAS, ce qu'elle ne peut faire directement.

Hier, le porte-parole d'Oxdon, M. Eric Evans, a indiqué à La Presse que le groupe torontois avait l'intention de présenter sa requête en injonction même si son offre d'achat n'était pas prolongée. «Nous présenterons alors notre requête en tant qu'investisseurs minoritaires de Steinberg», a-t-il dit.

Le Québec et l'Ontario: les plus pénalisées

GUY TAILLEFER
de la Presse Canadienne
OTTAWA

Le Québec et l'Ontario souffriront le plus des coupures de \$1,3 milliard que le gouvernement entend effectuer dans les prestations d'assurance-chômage, indique une analyse rendue publique hier par la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Mme Barbara McDougall.

De toutes les villes canadiennes, c'est en outre les chômeurs de la région de Montréal qui écoperont le plus de la réforme de l'assurance-chômage annoncée en avril dernier par Ottawa. Une réforme qui fera perdre leurs prestations en partie ou en totalité à 780 000 personnes au Canada, dont 220 000 au Québec.

La réforme fera perdre en prestations \$168 millions à Montréal — sur une somme totale de \$1,9 milliard —, alors que les pertes seront de \$127 millions à Toronto et de \$88 millions à Vancouver.

À l'échelle provinciale, la part du Fonds d'assurance-chômage destinée au Québec diminuera de \$350 millions. La province bénéficie d'un peu plus de \$4 milliards en vertu du régime actuel.

L'Ontario, où sont versés dans le moment quelque \$2,8 milliards en prestations d'assurance-chômage, verra quant à elle sa part diminuer de \$365 millions.

Le gouvernement a mesuré l'impact de la réforme dans six autres villes et régions québécoises. La somme des prestations versée diminuera de \$53 millions (- 10,8 p. cent) dans la région de Québec, de \$25 millions (- 8 p. cent) à Trois-Rivières, de \$14 millions (- 10,7 p. cent) dans les Cantons de l'Est, de \$17 millions (- 8,7 p. cent) à Hull, de \$19 millions (- 4,5 p. cent) à Gaspé et de \$54 millions (- 9,5 p. cent) dans le Nord québécois.

L'analyse rendue publique par Mme McDougall a été soumise au comité parlementaire chargé d'étudier le projet de loi C-21 sur les modifications apportées à la Loi de l'assurance-chômage. Le gouvernement veut faire adopter ce projet de loi par les Communes cet automne afin de pouvoir en appliquer les nouvelles dispositions à partir du 1er janvier prochain.

La réforme très contestée de Mme McDougall diminue les périodes de prestations, resserre les conditions d'admissibilité à l'assurance-chômage et augmente les pénalités pour ceux et celles qui quittent leur emploi «sans raison valable».

Le projet gouvernemental prévoit au total la réaffectation d'une somme de \$1,3 milliard, actuellement versée en prestations aux chômeurs canadiens, des fins de formation et de recyclage de la main-d'œuvre. Plus de \$12 milliards sont versées annuellement par Ottawa en prestations d'assurance-chômage.

Le gouvernement fédéral évalue à environ un p. cent le nombre des demandeurs de prestations d'assurance-chômage, soit 30 000 personnes sur un total de 2,7 millions, qui ne pourront pas remplir les nouvelles conditions d'admissibilité.

Quelque 20 p. cent des demandeurs (500 000 personnes) toucheront des prestations réduites. Ottawa évalue la réduction moyenne à six semaines. Quelque 250 000 personnes additionnelles, dont 60 000 au Québec, seront affectées par les mesures plus sévères touchant les départs volontaires sans motifs valables.

C'est au Québec que le plus grand nombre de personnes ne correspondront plus aux critères d'admissibilité (10 700) ou verront leurs prestations réduites (148 000). En Ontario, les chiffres correspondants sont 6 500 et 135 000.

Les régions les moins affectées par la réforme seront celles où le taux de chômage est le plus élevé, comme Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard.

MONTRÉAL	TORONTO	DOW JONES	L'OR (NEW YORK)	DOLLAR CANADIEN
2035,23 (+6,42) (+0,32%)	4019,62 (+26,55) (+0,40%)	2712,63 (+26,55) (+0,99%)	\$367,30 (+0,40) (+0,11%)	\$ +8 / 100 \$0,8543

Écono-flashes

Lourd déficit pour Olympic Airways

Le déficit de la compagnie nationale aérienne grecque Olympic Airways au cours du premier semestre 1989 s'est élevé à l'équivalent de \$115 millions contre \$56 millions à la même période de 1988, a annoncé hier le nouveau président de la

compagnie, M. Vassilis Filias. «La compagnie se trouve dans un état de complète désorganisation et de complet abandon», a déclaré au cours d'une conférence de presse M. Filias qui vient d'être nommé à la tête d'Olympic Airways par le nouveau gouvernement conservateur.

LA LAURENTIENNE améliore sa rentabilité

La Corporation du Groupe La Laurentienne a connu une augmentation substantielle de ses bénéfices au cours du trimestre terminé le 30 juin dernier, comparé à la même période de l'année précédente. Le bénéfice net du conglomérat financier est passé de \$1,6 million à \$8,8 millions, soit 17 cents par action ordinaire. «Tous les secteurs d'activité ont évolué selon nos attentes mais l'amélioration sensible de la performance est due principalement à un apport accru au bénéfice de la Corporation venant du secteur de l'assurance de personnes», a expliqué M. Jacques Drouin, président et chef des opérations. L'entreprise se dit confiante que cette tendance sera maintenue au cours des prochains trimestres.

Suppressions d'emplois chez R.J. Reynolds

R.J. Reynolds, compagnie américaine de tabac faisant partie du groupe RJR Nabisco, va supprimer plus de 1 600 emplois dans le cadre d'un plan général de restructuration, a annoncé hier un responsable de RJR Nabisco. Après cette restructuration, la compagnie emploiera 12 500 personnes, a-t-il précisé, ajoutant que cette mesure était justifiée par le déclin des ventes dans l'industrie américaine du tabac depuis quelques années. Ces suppressions d'emplois s'inscrivent également dans le plan général de restructuration du groupe RJR Nabisco. Depuis son rachat l'an dernier pour \$25 milliards US, la plus grosse OPA jamais effectuée, par Kohlberg Kravis Roberts (KKR), RJR Nabisco a en effet vendu plusieurs de ses filiales et supprimé de nombreux emplois dans les autres.

UNITED AIRLINES: réponse ambiguë de UAL

Le conseil d'administration de la compagnie aérienne United Airlines/UAL a fait savoir qu'elle examinait toutes les options concernant l'avenir du groupe sans rejeter ainsi l'offre de \$5,2 milliards US de l'investisseur californien Marvin Davis. Les analystes s'attendaient dans leur majorité à ce que le conseil d'administration de UAL, qui s'est réuni la veille pendant près de six heures, rejette la proposition de M. Davis, révélée lundi par la compagnie aérienne. Mais à l'issue de cet examen, le conseil a indiqué «qu'il était encore prématuré de décider s'il serait souhaitable ou non de vendre la compagnie à M. Davis ou à tout autre acheteur et que UAL explorait toutes les options financières et les stratégies y compris celle de rester indépendante».

CAE décroche un contrat de QANTAS

La compagnie aérienne Qantas d'Australie a attribué à CAE Électronique de Montréal, un contrat de \$11 millions pour que cette dernière mette au point et construise un simulateur de vol pour Boeing 747-400 destiné à l'entraînement de l'équipage avion. C'est la première fois que Qantas commande un simulateur à CAE. Ceci porte à 20 le nombre de commandes de simulateurs de vol pour Boeing 747 faites depuis 1968 auprès de CAE par des lignes aériennes internationales. Le simulateur devrait être livré au centre d'entraînement de vol de Qantas à Sydney, Australie, au milieu de 1991.

DISNAT passe du rouge au noir

Le courtier escompteur Disnat a dégagé un bénéfice de \$37 000 (un cent l'action) au troisième trimestre terminé le 30 juin dernier, comparé à une perte de \$73 000 (six cents l'action) pour la même période de l'année dernière. Les revenus sont restés stables entre temps à \$1,3 million. La compagnie attribue ce revirement à l'application d'un important programme de réduction des dépenses combiné à une mise en marché agressive des services.

MUNSINGWEAR se donne une filiale canadienne

Munsingwear, une compagnie des États-Unis, vient de former Munsingwear du Canada. La filiale canadienne chapeaute les divisions Shirmate and Como. M. Paul Ostrov, actuellement vice-président et chef des services financiers de la division Shirmate devient vice-président senior et chef des services financiers de Munsingwear du Canada.

WAJAX veut racheter de ses actions

La société montréalaise Wajax a soumis une demande aux Bourses de Montréal et de Toronto afin de racheter, dans le cours normal de leurs activités, jusqu'à cinq p. cent de ses quelque 8,6 millions d'actions en circulation. La compagnie explique que, dans le marché actuel, ses actions pourraient de temps à autre avoir une valeur inférieure à celle qu'elle juge justifiée.

Dix millions de robots vers l'an 2000

Le nombre des robots, qui double actuellement chaque année, pourrait atteindre les dix millions vers l'an 2000 dans le monde, indique une étude publiée hier par le Bureau international du travail (BIT). Si la mise en service des robots a permis l'élimination de nombreux risques et diminuer le nombre des accidents de travail, la robotisation en a engendré de nouveaux, constate le BIT. Au Japon, qui, avec 141 000 robots, dispose du plus grand parc mondial, une enquête menée sur les causes de dix décès liés à l'utilisation de robots a montré que quatre étaient dus «à une erreur opérationnelle» et les six autres à la «mise en marche spontanée du robot», note l'étude du BIT.

Hausse de la consommation de pétrole

La chute des prix du pétrole en 1986 a relancé la consommation mondiale de brut, qui était en baisse sensible depuis le second choc pétrolier de 1979, selon une étude de l'Observatoire Français des Conjonctures Économiques (OFCE). La consommation pétrolière mondiale, hors pays communistes, a progressé de huit p. cent entre 1986 et 1988, alors qu'elle avait baissé de 11 p. cent entre 1979 et 1985. Dans les pays industrialisés de l'OCDE, la consommation de brut qui avait chuté de 18 p. cent entre 1979 et 1985, a augmenté de 7,5 p. cent de 1986 à 1988, souligne l'auteur de l'étude, M. Jacques Adda. La chute brutale des prix du brut en 1986 a ramené le prix du baril de pétrole de Mer du Nord de \$28 US en 1984-85 à \$16 US en moyenne durant les deux années suivantes.

PROCTER & GAMBLE: résultats en hausse

Le groupe américain de produits d'hygiène et d'entretien Procter and Gamble a enregistré une hausse de son chiffre d'affaires et de son bénéfice aussi bien pour le deuxième trimestre de 1989, le dernier de son année fiscale, que pour l'année tout entière, a annoncé le groupe hier. Le bénéfice net du groupe a totalisé \$171 millions US pour le trimestre, soit 22 p. cent de plus que les \$140 millions US de la même période de 1988, précise le communiqué du groupe, qui souligne de plus que le résultat de 1989 tient compte d'une perte nette exceptionnelle de \$78 millions due au coût de la fermeture de son usine de Chicago. Le chiffre d'affaires pour ces trois mois a augmenté de neuf p. cent, à \$5,4 milliards, ajoute le groupe.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

La Conseil des écoles séparées de Wellington requiert pour septembre 1989

UN(E) ENSEIGNANT(E)

pour son école élémentaire de langue française.

Les candidat(e)s intéressé(e)s devront détenir les qualifications exigées par le ministère de l'Éducation de l'Ontario ou l'équivalent.

Les demandes écrites comprenant un résumé complet de l'expérience et des qualifications, de même qu'une lettre de référence pastorale seront acceptées jusqu'au 18 août 1989.

Veuillez faire parvenir vos demandes à:

M. C. CHARPENTIER
SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION
CONSEIL DES ÉCOLES SÉPARÉES DE WELLINGTON
C.P. 1298
GUELPH (ONTARIO)
N1H 6N6

P. Jeanson
Président
Section de
langue française

P. J. Murray
Directeur général



Jean Fournier, associé
Taxe sur les produits et services
Poissant Richard-Thorne Ernst & Whinney

«Comment votre entreprise peut-elle se préparer à l'entrée en vigueur de la taxe sur les produits et services? Pour le savoir, communiquez avec nos conseillers professionnels.»

La nouvelle taxe sur les produits et services (TPS) est l'aboutissement d'un changement radical survenu dans le régime fiscal canadien. Contrairement à la taxe de vente fédérale qu'elle remplace, la TPS, lorsqu'elle entrera en vigueur en 1991, touchera quiconque exploite une entreprise au Canada.

Quelle sera l'incidence de la TPS sur votre entreprise et votre secteur d'activité? Que vous faudra-t-il faire pour percevoir et gérer la nouvelle taxe? Comment vous y préparer d'ici 1991? Ce ne sont là que quelques-unes des questions auxquelles les spécialistes du Groupe Poissant Richard-Thorne Ernst & Whinney peuvent apporter des réponses.

Notre sommaire sur la TPS renferme une analyse et des commentaires sur la nouvelle taxe et sur son incidence pour nos clients. Il sera distribué gratuitement sur demande. Pour obtenir un exemplaire, veuillez faire parvenir votre carte professionnelle à l'adresse suivante:

Poissant Richard-Thorne Ernst & Whinney
Division de la fiscalité indirecte
Bureau 1900
2000, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3A 3H8
Téléphone: (514) 843-2100

Poissant Richard
Thorne Ernst & Whinney

Membre de
Ernst & Whinney
International

PROPOSITIONS D'AFFAIRES...

705 HYPOTHEQUES

A TERE 2e, balance de vente, naitaire Laberge 729-4334
ARGENT A PRETER en 1ère et 2e hyp. Achat de solde de prix de vente. Ration Siliant Naitaire, 381-9268.
ESCOMPTE Meilleure offre. R. R. 24h. R. Landry 288-9722
HYPOTHEQUES (1re, 2e, balance de vente). Naitaire Rivest 389-8484
1re, 2me, 3me courants, naitaire Seguin, 669-3543.
IRE - 2E HYPOTHEQUE Residential/Commercial/Industrial PLACEMENTS SEVILLE INC. 472-5453 282-8912

710 OCCASIONS D'AFFAIRES

ACHETONS commerces, industries, propriétés, en difficulté financière. 722-8602.
A INCROYABLE OPPORTUNITÉ 1 \$ s. Pas de vente. 668-7448
ACCÉDEZ à votre indépendance financière. Routes de distributeurs exclusives concernant Thygène et la santé publique. Financement disponible. Pour informations Montréal: Mme Trudel 514-526-4448, Québec: M. Petit 418-823-0443.
AIMEZ-VOUS LES VOYAGES? Compagnie en pleine expansion à besoins d'associés qui veulent un revenu entre 38 000 et 54 000, au possibl avec un retour de 20%, ainsi que les voyages à 75% de réduction. Hervé, Jour: 284-3020, soir: 438-8190

710 OCCASIONS D'AFFAIRES

ASSOCIÉS actifs, (retraités ou semi-retraités) libres de voyager à travers le monde, domaine touristique et géographique, possibilité 1/4 de million et plus annuellement, capital minimum requis 100,000\$ garanti. 514-597-9139.
BREVETS Inventions, Acheteurs et Financiers. Bluteau & Ass. 856-3045
COMPAGNIE de sérialographie sur textile, équipement automatique ultramoderne, en pleine expansion, à vendre. 984-0171.
COMPAGNIE faisant ses preuves en Europe depuis 25 ans, recherche: investissements de groupe 2,500\$, terme 2 ans, remboursement intérêts aux 91-92%, terme 2 ans, remboursement capital. Info: 982-2229
COMPAGNIE INTERNATIONALE en pleine expansion recherche associé club, bar, disco, à vendre, de base pour personne acceptée. 525-8609.
EMBOUEUR d'eau de source naturelle cherche distributeurs indépendants. Bouteilles rebouteables 18,9 litres, 15 FAB notre usine. Tel. 9h-5h sans frais 1-800-363-5171
INVESTISSEURS ACTIFS ou non pour projet d'expansion dans le domaine de l'eau de source sous franchise. Possibilité de devenir actionnaire à 50%. Inf. 514-746-1215, soir: 514-742-8729.
PROJET d'agrandissement, centre culturel déjà établi depuis 5 ans, investissement de groupe \$3,000 et plus, rendement 10-15%, remboursement intérêt au trimestre, terme 3 ans avec remboursement capital. Inf.: 673-4636.
SERVICE vidéofec sur Alex. Programme club, bar, disco, à vendre, 10,000\$. 514-842-5665.

710 OCCASIONS D'AFFAIRES

ST-DENIS, café-bistro licencié, coin de rue, alabine, Unimart cfr., O. Di Feo, 389-7864, 381-7251.
TROC, plusieurs terrains et immeubles à échanger. M. Gagnon 629-5782.
WESTMOUNT Centre de photocopies et d'imprimerie à vendre. Très beaux locaux. Très bon achalandage. Bon chiffre d'affaires. Soir après 20h, 668-3386.
712 ASSOCIÉS DEMANDES
ASSOCIÉ DEMANDE
Pour mise en marché de bas de dames faisant l'objet d'un brevet, fabricant de solariums cherchant associé(s) avec capital. Prop. d'achat considérées. La Presse, ref.00029, C.P. 6041 succ. A MTL H3C 3E3.
POUR développer ses ventes, fabricant de solariums cherche associé(s) avec capital. Prop. d'achat considérées. La Presse, ref.00029, C.P. 6041 succ. A MTL H3C 3E3.
ENTREPRISE construction générale cherche associé(s) pouvant gérer contrats. La Presse, ref.00029, C.P. 6041 succ. A MTL H3C 3E3.
714 FRANCHISES
COMPTOIR D'EAU DE SOURCE embouteillée et articles de distribution d'eau. Plus de 20 modèles de refroidisseurs. 12 magasins déjà ouverts. Inf. 514-746-1215, soir: 514-742-8729.

714 FRANCHISES

PHASE 1 20 BOUTIQUES TERMINÉES, 2e phase en vente maintenant. Franchises disponibles au Québec, Nouveau Brunswick, Manitoba, Boutiques Clyde Max Corporation. Vêtements homme et femme, sport-mode. Nouveau concept. Financement de base disponible. Pour information: 819-478-1264 ou 819-478-7023.
RESTAURANT MIKE'S Restaurant en opération dans les Laurentides, bon chiffre d'affaires, capacité 108 places, voisin d'un futur centre commercial. (514) 455-3970 1224E15-7774
715 SERVICES FINANCIERS
CAPITAL DE RISQUE
Prêts commerciaux, 1ère, 2ème hyp. commerciales. Financement de recevables et chèques post-dates. M. Gagnon 478-5995.
CONSEILLERS, financement privé, 1ère et 2ème hypothèque, prêts commerciaux pour région Laurentides, 1-229-7461.
FONDS pour commerce, industrie, affaires, appartements, etc. DENCOL MTM - 342-1356

717 SERVICES SPECIALISES

"ECHANGE/TROC" Aucune cotisation annuelle, frais de départ \$85. 271-7579.
FAX/TELEX/TELEPHONISTE Le tout à 29¢/mois H.T.C. 393-4139
718 ARGENT DEMANDE
BESOIN argent 1ère 2e hyp. sur propriétés naitaire 729-4334.
BESOIN argent 1re, 2e hypothèque sur propriété. Me Donald Fortin, 388-9154
725 TENUE DE LIVRES, DECLARATIONS D'IMPOT
COMPTABILITE, tenue de livres, états financiers informatisés, impôts. 689-6374
Les gens d'affaires avisés font confiance à la rubrique des PROPOSITIONS D'AFFAIRES de LA PRESSE pour obtenir les MEILLEURS RESULTATS. 285-7111
INTERURBAIN SANS FRAIS 1-800-361-5013
ANNONCES ENCADRÉES 285-7000



TransCanada PipeLines

AVIS DE DIVIDENDES

Le montant des dividendes trimestriels doit le paiement aux actionnaires inscrits aux registres à la fermeture des bureaux le 29 septembre 1989 a été autorisé est le suivant:

Actions ordinaires - Dividende n° 103: Dix-sept cents par action, payables le 31 octobre 1989.

Actions privilégiées de premier rang, rachetables, à dividendes cumulatifs de 2,80\$ - Dividende n° 94: Soixante-dix cents par action, payables le 1er novembre 1989.

Actions privilégiées de premier rang, rachetables au gré du porteur et de la société, à dividendes cumulatifs. Série E - Dividende n° 34: 1,29\$ par action, payable le 1er novembre 1989.

Actions privilégiées de premier rang, rachetables au gré du porteur et de la société, à dividendes cumulatifs. Série H - Dividende n° 19: 1,0875\$ par action, payable le 1er novembre 1989.

Actions privilégiées de premier rang, rachetables au gré du porteur et de la société, à dividendes cumulatifs. Série I - Dividende n° 16: 0,975\$ par action, payable le 1er novembre 1989.

Actions privilégiées de premier rang, rachetables au gré du porteur et de la société, à dividendes cumulatifs. Série J - Dividende n° 10: 0,95\$ par action, payable le 1er novembre 1989.

R. F. Sim, Vice-président et Secrétaire de la Société Toronto (Ontario) le 3 août 1989.

AUJOURD'HUI, PRESENTATION SPECIALE



POLO PAR RALPH LAUREN COLLECTION, AUTOMNE, HOMMES

Nous vous invitons à l'avant-première de la sélection remarquable de nos costumes et nos vestes pour cette saison.

Aucun frais supplémentaire ne sera ajouté aux commandes sur mesure passées lors de la présentation.

Vendredi, le 11 août 1989 de 10 heures à 18 heures

Hors d'oeuvres et Rafrachissements
1316 rue Sherbrooke Ouest, Montréal
(514) 288-3988

POLO RALPH LAUREN

OFFRE ET DEMANDE (TORONTO)

TORONTO (PC) — 10 août les actions fournies par la Bourse de Toronto.

[illegible]

Bel 10	\$24	24 1/2	FCM 1	181	190	NSe E 1	\$7	7 1/2	Thm C	\$244	251
Bel G w	42	48	FCM o	180	200	N Sea r	4	15	Thorco	15	20
Brow w	1		Flw L w	2	10	N Trst o	\$20	38	Timeo	200	200

Ben ads	\$15 1/2	16 1/2	Flv H	2	10	Nhi p	100	110	Tintina	25	25
Bel P	\$23 1/2	24	FLZ	\$28 1/2		Nelso V	15	16	Tiwrt	21	23

Bk Clf	23	27	Far Ws	235	240	NB 1.37	116 1/2	16 1/2	Timb A	225	240
Bonza O	76	85	Fdv A p	115 1/2	16 1/2	NB 1.85	120 1/2	20 1/2	Tormt I	130 1/2	140
Bonza	\$23 1/2	24	Falthm	195	220	N G Sco	17	18	T D B D	\$23 1/2	23 1/2
Bond I	\$8 1/2	9 1/2	Fed E	\$59	61	NPro D	56	60	T D B E	\$91 1/2	\$91 1/2
Bom D	\$35 1/2	4	F C	59	61	N Con D	56	60	T D C	\$91 1/2	\$91 1/2

Bel 6 p	\$70½	72	Filter L	325	335	NCO p	\$39½	41	TrA 7½	\$95½	97½
Bel 6.80	\$20½	20½	F Knox	17	18	NCO 3	\$27	32½	TrA 700	\$24½	24½

BP 405	\$68	70	GSW A	\$17	18	NCO 7	\$27	23	TPA 708	\$24	24
BP 405	\$68	70	GS B f	\$17	18	N Can	280	300	Tr A 710	\$24	24

[illegible]

CPI con	125	135	Grd Cap	\$57 1/2	6	Onisk	34	36	U Cdn S	\$19 1/2	19 1/2
C U 4 1/2	\$48	52	Blvn A 1	\$7	7 1/2	PHH	\$45	46	U Cor p	\$16 1/2	18
C 1 1/2 5/8	\$5 1/2	6	Gmil	200	210	B Cap A	115	120	Un Tps	120	120

CUM 6 0565	67	HERO	62	70	PCsr B 1 105	120	UTire 7	190	200
CU 7 30 527	74	HSK M	41	45	PNI A 1 118	181	LI Tr Str	36	45

[illegible]

C MFC B 25 40	LVP A 1 160 170	Roth A 190 19 1/2	PBU B 1 235 240
C Ramp 18 1/2 10	Lasmo 250 260	Roth 2 116 16 1/2	Rang p 125 1/2 26 1/2
CGs E 121 1/2 25 1/2	Laur w 1 1 1/2	Roy L 15 1/2 5 1/2	Varty A 121 1/2 21 1/2

CGs 769	\$25 1/4	25 1/2	L Bk D	\$26 1/4	26 1/2	Rv Bk E	\$97 1/4	97 3/4	Wolm	\$63 1/4	64
---------	----------	--------	--------	----------	--------	---------	----------	--------	------	----------	----

TITRES AU COMPTOIR (DE TORONTO)

TORONTO (PC) — 10 août les actions transigées sur titres inscrits au comptoir fournies par l'Association des courtiers en valeurs mobilières du Canada sous l'autorité de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Le volume comprend les transactions pour clients et les échanges entre courtiers.

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Form.	ch.	Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Form.	ch.
Accret C	4275	100	6	100	+25	Globe B	5000	155	150	155	+1
Almar C	10000	4	6	6	—	Griff Cb A	7100	220	200	225	+3
Amal Res	112	95	95	95	—	G West	5575	375	375	—	—
Bk of C	54175	191	191	191	+4	HTL Est	2000	45	65	65	—
Barris Inc	55200	80	85	85	—	Harmon	300	50	50	50	—
Batervy Inc	19000	190	190	190	—	Huett L	2000	12	12	12	—
Bonanz M	22600	115	105	105	—	Imperial	4 5300	300	300	300	—
Bridge I	12500	32	30	30	—	Law Dor	10200	17	16	17	—
CAMP BB II	110	424	34	34	—	London L	18 9325	123	125	—	—
CAMP BB III	100	440	42	42	—	McKenzie	74300	215	280	280	—
Cable Tel	2500	815	115	115	+1	Monk A W	52100	175	155	155	+1
C. Neurolog	2000	23	23	23	—	Monk B W	14500	145	90	90	—
Centr Tel	10000	23	23	23	—	Montval R	300	60	60	60	—
Comair	15000	77	77	77	—	North Cap	10000	21	21	21	—
Comstar	10000	108	108	108	—	Orion Res	2000	30	30	30	—
C. General	10000	30	60	60	+	Panthen M	5500	220	220	220	—
Comtel	10000	30	30	30	—	Permalac	15000	46	46	46	—
Con. Can	40000	110	110	110	—	Pharm L U	1500	180	180	180	—
Daphn Oil	700	110	110	110	—	Porcupine	1100	155	155	155	—
Electra	10000	3	3	3	—	Portif I	15000	15	15	15	—
Eaton Ind	15000	77	77	77	—	Quint Res	71000	400	365	380	—
Emfax Int	116000	15	16	16	—	Relex	250	20	20	20	—
Em Co A	400 8200	204	204	204	—	Redburn	200	12	12	12	—
Em Co B	4000	25	15	15	—	Regal Gd	1000	125	125	125	—
Em Co C	5700	210	205	205	—	Roan Res	3000	345	345	345	—
Em Co D	200	115	115	115	—	Royal A	5000	60	50	50	—
Enco Ind	8000	20	20	20	+	Sask Oil W	8975	370	360	360	—
Enr Con G	1000	20	10	10	—	Shaw Ind	5000	40	40	40	—
F. Est E	1000	140	140	140	—	Starat Nat	10000	5	5	5	+
F. Est C	1000	15	15	15	—	Sundep R	7500	130	130	130	+
F. Est B	1000	15	15	15	—	Tech Men	2000	52	52	52	—
F. Est C	1000	15	15	15	—	Telco Res	2000	92	92	92	—
F. Force Res	3825	175	160	160	—	Telecomm	11000	17	15	15	—
G. Hydro	120	63	63	63	—	Thunder B	16500	70	70	70	—
Genivie T	800	34	34	34	—	Toronto	300	10	10	10	—
						Union Mng	1000	50	50	50	—
						Ventron	4300	140	140	140	—
						Wentworth	1000	99 1/4	99 1/4	99 1/4	—
						Wizard L	300	40	40	40	—
						Young Sp	8000	120	120	120	—
						Total Volume	1,961,481				

D & POOR CHICAGO

Options et prix	Août	Sept.	Août	Sept.
340.25	305	r	r	1-16 r
340.25	315	r	r	1-16 r
340.25	320	r	r	2-16 1-16 r
340.25	325	r	r	3-16 1-16 r
340.25	330	17 1/2	22 1/2	3-16 1/2
340.25	335	r	15 1/2	4-16 2-16
340.25	340	r	15 1/2	5-16 3-16
340.25	345	6	10 1/2	1-16 5-16
340.25	350	3 1/4	5 1/4	5-16 6-16
340.25	355	2 1/4	4 1/4	6-16 7-16
340.25	360	2 1/4	3 1/4	7-16 8-16
340.25	365	2 1/4	3 1/4	8-16 9-16
340.25	370	2 1/4	3 1/4	9-16 10-16
Total call vol	19,962	call vol	238,559	
Total put vol	19,432	put vol	244,379	
NSP500	30	20	3	1-16
340.25	335	r	r	2-16
340.25	350	r	r	3-16
340.25	365	r	r	4-16
340.25	380	r	r	5-16
340.25	395	r	r	6-16
Total call vol	95	call vol	8,501	
Total put vol	27	put vol	1,201	
* Not Traded. * None offered. * Old.				

LES AURIÉRES

Fermature	Offre	Dem.
Anglo. Amer Gold	7 1/4	7 1/4
Barrick	1 1/2	2 1/4
Buffelontest	11 1/2	11 1/2
Dionefontest Cons.	8 1/4	8 1/4
FreeGold	8 1/4	8 1/4
Harties	6 1/4	7 1/4
Kloof	8 1/4	9 1/4
GRSIV Oral	20 1/2	21
St. Helena	7 1/4	7 1/4
Vaal Reef	8 1/4	8 1/4
Winkon	5 1/4	5 1/4
Western Deep	34 1/4	34 1/4
par Midland Doherty Ltd		

**Voici un bon moyen
d'investir votre argent!**

CONDOMINIUMS

Le Deauville

PETIT LAC MAGOG, DEAUVILLE
264, rue Parc
Deauville

**MAGNIFIQUE
PROJET DE
35
CONDOMINIUMS**
Il n'en reste que 11
à vendre.
Le projet est complet

- **CRÉDIT ACCEPTÉ SUR PLACE. 9¼% D'INTÉRÊT**
- **NOUS PAYONS LES FRAIS DE NOTAIRE**

- Situé directement sur le petit lac Magog
- À 12 minutes du centre-ville de Sherbrooke et de Magog, à 5 minutes de marche du centre-ville de Deauville (épicerie, école, église, restaurant de fine cuisine)
- Près de l'autoroute, à 10 minutes du CHUS
- À proximité: 4 clubs de golf, région de ski du mont Orford, pistes de ski de randonnée et pistes de motoneiges
- Piscine extérieure chauffée
- Quai pour bateaux, terrain au bord de l'eau, plage
- Frais de condo peu élevés

Une qualité de vie supérieure

Une visite s'impose pour apprécier la qualité de la construction.

Choix de maisons jumelées de 4½, 5½ et 6½ (Town house)

Prix variant entre 88000\$ et 125000\$

Possibilité d'échange avec bungalow ou terrain.

Bureau des ventes:
(819) 864-4891
Résidence:
(819) 864-7319

Venez voir!
Empruntez la
sortie Deauville de
l'autoroute
des Cantons de l'Est
ou prenez un rendez-
vous
Voici une chance unique

Projet de gazoduc reporté

d'après Associated Press
MONTPELIER, Vermont

■ La décision d'un groupe d'exportateurs canadiens de gaz naturel de ne pas approvisionner le pipe-line envisagé au Vermont a forcé le report de ce projet d'au moins un an.

Dwight Curley, président de la Champlain Pipeline Co., a précisé que le gazoduc de \$354 millions qui devait traverser la totalité de l'État du Vermont ne pourrait être construit pour l'instant, puisque la compagnie n'avait pu fournir la preuve, à la date limite d'aujourd'hui, qu'elle détenait des contrats d'approvisionnement justifiant cette dépense.

Le gazoduc Champlain, d'une longueur de 545 kilomètres, devait acheminer le gaz naturel de l'Ouest du Canada à travers le Vermont et le New Hampshire, se terminant au Massachusetts.

Il s'agit de l'un des deux projets qui avaient été envisagés pour le nord-ouest des États-Unis. La semaine dernière, les producteurs de gaz canadiens ont approuvé la livraison de gaz au gazoduc Iroquois, qui traversera l'État de New York.

Les acheteurs éventuels de gaz de la Champlain Pipeline pourront maintenant analyser les possibilités offertes par l'Iroquois, mais une extension de ce gazoduc aux autres États de la Nouvelle-Angleterre nécessiterait l'approbation de la Commission américaine de réglementation de l'énergie, ce qui, selon M. Curley, pourrait prendre deux ans.

TORONTO-DOMINION CENTRE LIMITED AVIS DE RACHAT

Aux détenteurs de Billets garantis 13,15%,
série Un, échéant le 15 septembre 2003.

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, conformément aux dispositions relatives au fond d'amortissement contenues à l'acte de fiducie daté du 1er septembre 1983 et intervenue entre Toronto-Dominion Centre

Limited et Compagnie Trust Royal, à titre de fiduciaire, et en vertu duquel les Billets ci-haut mentionnés ont été émis, que des Billets pour un montant en capital de 2 450 000,00\$ ont été tirés au sort, par lots, pour rachat (total ou partiel, tel qu'indiqué ci-dessous) aux fins du fond d'amortissement et qu'ils seront rachetés le 15 septembre 1989 (la "date de rachat").

Les Billets à coupons détachables suivants, portant chacun des lettres et des chiffres distinctifs, seront rachetés intégralement:

M 004324 POUR \$ 1,000	M 004932 POUR \$ 1,000	M 005716 POUR \$ 1,000	M 005986 POUR \$ 1,000
M 004505 POUR \$ 1,000	M 004946 POUR \$ 1,000	M 005719 POUR \$ 1,000	M 006023 POUR \$ 1,000
M 004747 POUR \$ 1,000	M 004949 POUR \$ 1,000	M 005737 POUR \$ 1,000	M 006041 POUR \$ 1,000
M 004758 POUR \$ 1,000	M 005016 POUR \$ 1,000	M 005767 POUR \$ 1,000	M 006055 POUR \$ 1,000
M 004819 POUR \$ 1,000	M 005501 POUR \$ 1,000	M 005781 POUR \$ 1,000	M 006084 POUR \$ 1,000
M 004856 POUR \$ 1,000	M 005541 POUR \$ 1,000	M 005833 POUR \$ 1,000	M 006088 POUR \$ 1,000
M 004899 POUR \$ 1,000	M 005568 POUR \$ 1,000	M 005846 POUR \$ 1,000	M 018057 POUR \$ 1,000
M 004905 POUR \$ 1,000	M 005603 POUR \$ 1,000	M 005886 POUR \$ 1,000	M 018066 POUR \$ 1,000
M 004906 POUR \$ 1,000	M 005695 POUR \$ 1,000	M 005892 POUR \$ 1,000	
M 004914 POUR \$ 1,000	M 005714 POUR \$ 1,000	M 005945 POUR \$ 1,000	

Les Billets à coupons détachables suivants, portant chacun des lettres et des chiffres distinctifs, seront rachetés partiellement jusqu'à concurrence du montant en capital indiqué en regard de chacun:

\$ 2,000 DE T 001138	\$ 2,000 DE T 002815	\$ 1,000 DE T 003058
\$ 1,000 DE T 001157	\$ 1,000 DE T 002972	\$ 3,000 DE T 003086

Le prix de rachat de chaque Billet ainsi tiré au sort (ou la portion du montant en capital des Billets à être ainsi rachetés), lequel est égal à 100% de son montant en capital ou de telle portion de son montant en capital, sera payé sur présentation et remise de celui-ci, accompagné du coupon n° 13 non échu et des coupons subséquents qui y sont attachés, s'il y a lieu, et ce à toutes succursales au Canada de La Banque Toronto-Dominion, au choix du détenteur. L'intérêt dû le 15 septembre 1989 sur les Billets entièrement nominatifs, dont tout ou partie du montant en capital est rachetable, sera payé par chèque posté de la façon habituelle à chacun des détenteurs enregistrés. Le montant en capital sera payé sur remise des Billets.

Pour les Billets dont une partie seulement du montant en capital est rachetable, le fiduciaire, sur réception d'un tel Billet de la banque, certifiera et livrera, sans frais,

à la banque pour remise au détenteur, un nouveau Billet d'un montant en capital global égal à la portion non rachetée du montant en capital du Billet ainsi remis.

AVIS EST DE PLUS DONNÉ QUE, dans l'éventualité où les Billets énumérés au présent avis ne seraient pas présentés pour rachat (total ou partiel, tel que ci-dessus prévu) à la date de rachat ci-haut mentionnée, l'intérêt sur celui-ci, ou sur la portion du montant en capital à être rachetée, cessera de courir à compter de la date de rachat.

Des Billets nominatifs ont également été tirés au sort, par lots, et un avis de rachat est posté à leurs détenteurs inscrits.

Fait à Toronto, Canada, ce 11ième jour d'août, 1989

TORONTO-DOMINION CENTRE LIMITED
Par: Compagnie Trust Royal, fiduciaire

*Pour obtenir paiement de leurs Billets, les détenteurs peuvent également les présenter, avec une copie du présent avis, à la banque ou à l'institution financière avec laquelle ils font normalement affaires. Cette dernière en obtiendra à son tour, le paiement de La Banque Toronto-Dominion.

De l'avancement dans le monde des affaires avec notre cellulaire portatif CT-100. Gardez le contact avec le bureau ou la maison même sur la route. Confirmez vos rendez-vous et réunions ou appelez à la maison lorsque vous êtes en retard. Facile d'installation et d'utilisation — s'installe au plancher ou sur la planche de bord, et les contrôles sont sur le combiné. Même l'émetteur-récepteur s'installe sous la planche de bord ou le siège. Le CT-100 est rempli d'avantages: mémoire de 98 numéros, affichage et clavier éclairés, et H.-P./moniteur pour composer sans décrocher. Avec duplex intégral mains libres pour parler sans décrocher. Et il est plus abordable que jamais.

NOTRE TÉLÉPHONE CELLULAIRE À UN PRIX VRAIMENT IRRÉSISTIBLE 69900

CT-100 17-3001 était 1299.00. Liquidation. Nous nous réservons le droit de corriger les erreurs de frappe. Désolé aucun bon de réduction différé.



DIVISION ⊕ INTERTAN CANADA LTEE.

TANDY/Radio Shack®

Disponible à tous les magasins Radio Shack stores, centres d'ordinateurs Tandy et détaillants participants